

Huitième année, N° 44

Publication hebdomadaire

Un an : 47,50 frs ; six mois : 25 frs

Le numéro : 2,00 frs

PATRIMOINE

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM

FONDÉE LE 25 MARS 1921

sous les auspices de

Son Eminence le Cardinal MERCIER

Directeur : L'ABBÉ R.-G. VAN DEN HOUT

Sommaire du vendredi 25 janvier 1929

L'état des esprits en Flandre

La politique d'apaisement et l'entrée en scène du parti
socialiste (1884-1886)

La publicité et le psychanalyste

La sérénité du sentiment esthétique

M. Paul Heuzé et le fakirisme

Les apostasies à Vienne

Un départ monastique de Belgique pour l'Angleterre

Edmond Rubbens

Vicomte Charles Terlinden

G.-K. Chesterton

Mgr C. Sentroul

Paul Halflants

D^r Joseph Eberlé

Mgr Louis Picard

Les idées et les faits : Chronique des idées : A propos d'une lecture homérique, Mgr J. Schyr-
gens. — Faits-divers et commentaires, Omer Englebert. — France. — Allemagne.
États-Unis.

Bruxelles : 11, boulevard Bischoffsheim

Tél. : 220,50. Compte chèque postal : 489,16.

CRÉDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGES :

ANVERS : 36, Courte rue de l'Hôpital

BRUXELLES : 30, Avenue des Arts

175 Succursales et Agences en Belgique

FILIALES :

à PARIS

20, rue de la Paix

à LUXEMBOURG

55, boulevard Royal

BANQUE - BOURSE - CHANGE

Régie Autonome de "PATRIA"

(Société coopérative)

23, rue du Marais, BRUXELLES

Téléphones :
N°s 234.00-151.21

Bureaux :
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

THÉÂTRE PATRIA

700 Places assises

Scène spacieuse avec grand choix de décors nouveaux

Salle des Conférences (SALLE BLANCHE)

1^{er} étage. Accès facile et indépendant

Estrade et installation pour projections lumineuses, 225 fauteuils

Locaux spacieux et confortables

pourvus de tous les perfectionnements
d'installation, de chauffage et d'éclairage,
pour assemblées, représentations théâtrales,
concerts, réunions, fêtes de famille, etc.

La Régie autonome de Patria se charge du service de location
des places, la location des cartes et programmes, affiches, etc., ainsi
que de la décoration et de l'ornementation florale. Publicité.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Société anonyme fondée par arrêté royal du 28 août 1822

3, Montagne du Parc BRUXELLES

FONDS SOCIAL

Capital . . . fr. 400 000 000.-

Réserves . . fr. 504 657 742.94

Total . . fr. 904 657 742.94

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la Société Générale de Belgique est assuré en
permanence par ses banques patronnées et leurs agences dans plus de
375 villes et localités importantes de pays.

Algemeene Bankvereniging en Volksbank van Leuven

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rue de la Monnaie, 9, LOUVAIN

Capital : 200,000,000 francs

Toutes opérations de banque, de bourse et de change

La revue catholique des idées et des faits

L'état des esprits en Flandre
La politique d'apaisement et l'entrée en scène du parti socialiste (1884-1886)
La publicité et le psychanalyste
La sérénité du sentiment esthétique
M. Paul Heuzé et le fakirisme
Les apostasies à Vienne
Un départ monastique de Belgique pour l'Angleterre

Edmond Rubbens

Vicomte Charles Terlinden.
G.-K. Chesterton.
Mgr C. Sentroul.
Paul Halflants.
Dr Joseph Eberlé.
Mgr Louis Picard.

Les idées et les faits : Chronique des idées : A propos d'une lecture homérique, Mgr J. Schyrgens.
— Faits-divers et commentaires, Omer Englebert. — France. — Allemagne. — États-Unis.

♦ Troisième anniversaire, cette semaine, de la mort du Grand Cardinal. Et sa gloire, comme aussi son renom de sainteté n'ont fait que croître et que s'étendre. Chaque jour des pèlerins viennent s'agenouiller sur sa tombe. Et rue des Cendres, on vous dira que de tous les coins du monde arrivent sans cesse des demandes de reliques et que nombreux sont les malades qui veulent être déposés sur le lit où expira le cardinal Mercier avant d'être étendus sur la table d'opération...

Que tous ceux qui aiment la Belgique supplient le saint évêque et le grand patriote d'obtenir pour la Patrie la concorde et la paix!

♦ Nous nous permettons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'article de notre collaborateur et ami M. Edmond Rubbens. Les grands quotidiens d'expression française, qui n'ont pu se résoudre encore à organiser l'enquête qui servirait si efficacement la cause de l'union entre tous les Belges, feraient œuvre patriotique en reproduisant ce cri d'alarme d'un flamand convaincu, certes, mais aussi d'un excellent patriote belge, d'un esprit modéré et judicieux, d'un adversaire résolu des rêveries et des menées nationalistes.

Si la situation est bien telle que la décrit M. Rubbens, sa gravité devrait interdire, à quiconque tient une plume, d'écrire quoi que ce soit qui risquerait de l'aggraver encore. Et pourtant chaque jour certaine presse verse de l'huile sur le feu...

♦ On a célébré cette semaine à Bruxelles, l'élection de M. Hoover à la présidence des États-Unis. Le ravailleur de la Belgique occupée mérite évidemment qu'on lui rende hommage. Mais sans doute sont-ils nombreux les Belges, dont les sentiments envers l'Amérique sont singulièrement refroidis. Nous avons assez célébré la magnificence des États-Unis! Avions-nous assez cru que la Commission for Relief in Belgium, cette Providence du temps de l'occupation, n'était que de la charité américaine en action!... Quelle amère déception quand nous apprîmes que tous ces dons étaient nôtres, payés par de l'argent emprunté par notre Gouvernement et qu'il nous fallait rembourser jusqu'au dernier centime les milliards distribués par la Commission for Relief.

Certes M. Hoover fut un maître organisateur et il convient de le remercier d'avoir appliqué sa rare activité et son énergie peu commune à nous empêcher de mourir de faim, mais l'élan de la Belgique vers son pays est brisé... brisé par l'aventure wilsonnienne (les États-Unis reniant la signature de leur Président!); brisé par la formidable richesse que la guerre valut aux États-Unis; brisé par l'apreté avec laquelle la République étoilée réclame le remboursement de dettes contractées pour payer cette guerre et cette victoire qui rapporta aux États-Unis des monceaux d'or...

Pendant plusieurs générations le contribuable belge paiera au citoyen américain le pain des Belges opprimés, l'armement de leurs soldats, la restauration de leur pays ravagé. Voilà qui nous empêche de nous enthousiasmer encore quand on répare de reconnaissance envers les États-Unis. M. Franqui a beau nous rappeler que 6,000 tonnes de vêtements, 30 millions de francs de vivres et 25 millions de francs en espèces furent récoltés aux États-Unis, pendant la guerre, pour ces poor Belgians. Il a oublié de redire que de nous être sacrifiés pour les Alliés, et donc pour que s'enrichisse colossalement l'Amérique, nous a valu, envers les seuls États-Unis, une dette d'environ 14 milliards de francs (au cours actuel).

♦ Nos lecteurs liront plus loin un remarquable article de M. Kuhlmann sur la situation en Alsace. Nous avons reçu cette semaine l'Alsacien qui dans notre numéro du 15 juin dernier présentait la situation alsacienne sous un jour peu connu. Il nous confirma que les partis de gauche sont anti-alsaciens et font le jeu de l'Allemagne. Ils sont anti-alsaciens parce que la

République laïque et unitaire ne pourra assimiler l'Alsace qu'en la déchristianisant et en la départicularisant et donc en la tuant. Mais l'Alsace ne veut pas mourir! Ah, si la résistance alsacienne pouvait « abattre ces deux colonnes » de la France révolutionnaire : « laïcité et unitarisme »!

♦ Les vicaires et préfets apostoliques du Congo, « conscients des devoirs qui leur incombent vis-à-vis des populations dont l'évangélisation leur est confiée », viennent de protester publiquement contre le recrutement exagéré et abusif de la main-d'œuvre indigène.

Si la politique du « gagner beaucoup et vite », qui n'a que trop sévi au Congo, continuait à prévaloir, non seulement la métropole manquerait à sa mission civilisatrice, mais une fois de plus, on tuerait la poule aux œufs d'or.

Les « chefs ecclésiastiques catholiques du Congo belge » ne signalent que les inconvénients moraux du système pratiqué : destruction de la famille et de la société indigènes, dénatalité, mortalité infantile, immoralité. Nous voulons croire que ceux qui, derrière le ministre des Colonies, « règnent » au Congo, ne seront pas insensibles à la voix de nos missionnaires. Mais ce qui ne manquera pas de les émouvoir, nous voulons l'espérer du moins, ce sont les suites économiques des abus signalés. Au problème de la main-d'œuvre est lié l'avenir de notre colonie. Le système actuellement en vigueur et que dénoncent les pasteurs de là-bas, s'il rapporte encore aujourd'hui, coûtera cher demain...

♦ La divulgation du mémoire secret du général Groener en faveur de la construction d'un croiseur cuirassé est venue à son heure. Une guerre avec la Pologne y est envisagée. Pensez-vous, la Pologne menace l'Allemagne!

Que l'Allemagne vaincue arme, se refasse une armée, crée une aviation formidable, construise une marine, voilà le grand danger. Si Berlin était sincèrement pacifiste, toute l'énergie du Reich serait consacrée à restaurer l'économie allemande. Qui donc oserait jamais attaquer l'Allemagne? Si l'Allemagne envisage une guerre qualifiée de défensive, c'est qu'elle nourrit des projets d'offensive. Cette offensive-là, cette guerre nouvelle, l'empêchera-t-on? Par quels moyens? Pendant combien de temps?

♦ M. Piérard a interpellé M. Baels parce que, paraît-il, dans la liste des livres que ce Ministre a « invité » les Tramways Bruxellois à ne pas laisser vendre dans ses abris il y aurait eu des exagérations. Soit! Et puis...

Ce bon citoyen Piérard, qui aime de poser au protecteur des arts et des lettres en Belgique, en a dit de bien bonnes au nom de « la liberté complète que nous ne voulons pas laisser entamer ». Toujours les mêmes confusions entre liberté et licence.

Et parce que, prétendument, des erreurs auraient été commises dans une liste de livres à ne pas exposer, on fonce sur la Ligue pour le relèvement de la moralité publique qui préside avec tant de courage notre ami le docteur Wiho, et que tous ceux qui déplorent la vague de pornographie qui déferle sur la Belgique devraient féliciter et appuyer! On prétend vouloir combattre l'immoralité, mais dès qu'une mesure — et combien bénigne! — est prise on en dénonce... les erreurs et les excès.

Au lieu d'interpeller — et il y a matière, allez, citoyen Piérard — pour dénoncer l'immoralité de certains étalages de librairie et de certaines affiches de théâtre on bondit parce qu'un ministre se serait trompé sur la valeur de certains livres.

Le mot de la fin a été dit par le citoyen Destree : « s'il leur plaît (aux adultes) d'être corrompus, vous n'avez pas à les en empêcher ». Mais alors pourquoi prohiber la vente des poisons et le trafic des stupéfiants? Pourquoi même interdire le débit de l'alcool?... S'il me plaît de me poacher, de m'intoxiquer, de m'empoisonner?...

L'état des esprits en Flandre

La situation politique en pays flamand est grave; la Belgique est menacée d'une crise redoutable.

L'image exacte de la situation politique en Flandre se trouve dans la région inondée. Une nuit de tempête et de haute marée, l'Escaut s'est gonflé dans des proportions gigantesques. En cent endroits, les eaux tumultueuses ont débordé; sur vingt points différents les digues, vieilles et minées, ont cédé, et le fleuve a envahi le pays, qu'il couvre toujours.

Le nationalisme flamand est en ce moment menaçant comme l'Escaut en novembre...

Le point d'appui indiscutable de notre démonstration est le fait d'Anvers : 83,000 électeurs flamands ont voté pour Borms.

A ce fait s'ajoute la certitude, reconnue par tous, que dans les mêmes circonstances le même phénomène se serait produit dans n'importe quel arrondissement flamand.

La signification de ce scrutin est claire et peu discutée : la majorité des votants n'a pas du tout entendu approuver la politique activiste, ni adhérer au programme nationaliste; mais elle a voulu exprimer son mécontentement, esquisser un geste de fronde à l'égard du Gouvernement et de la Belgique officielle, et poser un acte de solidarité racique flamande malgré et contre toutes les objurgations et remontrances du patriotisme belge.

Quant à la répercussion du résultat de ce scrutin, elle fut immense et elle est loin d'être éteinte. Tandis qu'il provoquait de la stupeur, de l'indignation ou de la consternation dans beaucoup de milieux, ce résultat a répandu en Flandre un certain sentiment de satisfaction vite réprimé et d'enthousiasme irréflecti. Des dizaines de milliers de flamingants qui, la veille, ne se souciaient guère de l'élection d'Anvers, ont compris le lendemain qu'un événement de la plus haute importance venait de se produire. A quelque nuance qu'ils appartenissent, ils ont été unis pour quelques instants dans un même sentiment, dont l'expression négative était : « C'est bien fait. C'est pour Bruxelles une leçon bien méritée! »

Ce sentiment subsiste et tout ce qui est entrepris pour le désapprouver et le contrecarrer ne fait que le renforcer. La situation se résume par un seul mot : *La Flandre est devenue frondeuse.*

Qu'on ne réponde pas que la grande majorité du peuple flamand est indifférente ou loyaliste. C'est littéralement exact. L'homme dans la rue ne se sent pas opprimé et ne fait pas l'exalté. Mais cet indice n'a aucune valeur. Le tout est de savoir ce que pensent et ce que sentent les minorités agissantes et dirigeantes, qui sont le levain de l'opinion publique.

Or tous les flamingants de la Flandre entière sont devenus frondeurs. Un sentiment commun les unit, dont voici l'aspect positif :

Ils savent que leur langue est un instrument de culture absolument égal au français, comme à l'anglais et à l'allemand et que c'est le seul instrument apte à provoquer l'épanouissement complet de l'âme flamande;

Ils voient que le peuple flamand est arriéré au point de vue de la culture intellectuelle;

Ils sentent que la cause principale de cette infériorité est le mépris dont la langue flamande a été depuis un siècle l'objet de la part des fransquillons et de l'Etat;

Ils se rendent compte que sans le mouvement flamand la culture flamande, si robuste actuellement et si pleine de promesses, aurait dépéri;

Ils aiment leur langue, leur peuple et leur pays flamand d'un amour passionné et souvent mystique;

Ils rêvent d'une Flandre foncièrement flamande d'esprit et de cœur, magnifiquement flamande d'expression et d'allures, douée d'une organisation intellectuelle et artistique, sociale, économique et technique modèle;

Ils sont impatients, parce que cet état de choses est encore si loin d'être réalisé et mécontents parce que son avènement est contrecarré par tant d'incompréhension et de mauvais vouloir;

Et ils recherchent éperdument les moyens pour réaliser leur idéal.

Ces moyens, ils les recherchent surtout dans la politique et voilà posé le problème de la politique flamande.

Sans doute ce n'est pas là tout l'aspect du problème. Certaines aberrations ont des causes tout autres et des motifs moins défendables. Néanmoins le sentiment décrit ci-dessus est le fonds commun de toutes les nuances du flamingantisme.

Le mouvement politique flamand a toujours connu — comme tout mouvement — une tendance modérée et une tendance radicale.

Depuis la guerre, ces deux tendances sont devenues nettement distinctes et même ennemies. Inutile de les décrire en détail : les uns, la grande majorité, se bornent à demander certaines réformes minima, sans modification profonde du statut intérieur de la Belgique; les autres poursuivent une politique d'opposition radicale, et repoussent toutes les réformes graduelles et fragmentaires pour faire prévaloir leur programme de séparation politique.

Si, après la guerre, la Belgique avait d'un geste large et décidé, comblé les désirs des flamingants modérés, la politique flamande aurait pu prendre une tout autre tournure. L'apaisement aurait été tel que le nationalisme flamand eût sombré dans l'indifférence.

Mais loin d'obtenir le minimum qu'ils demandaient, les flamingants modérés ont dû lutter pendant dix ans pour obtenir certaines concessions, qui, pour importantes qu'elles soient, ont cependant causé chaque fois plus de déception que de satisfaction. Si bien que la Belgique officielle s'est aliéné la confiance de la Flandre flamingante.

C'est dans ce moment critique que l'aveuglement de la Belgique officielle dans la question de l'annistie vient de favoriser, dans un concours de circonstances vraiment extraordinaires, le courant nationaliste. Comment voulez-vous, dès lors, que celui-ci n'exerce pas une attraction redoutable sur les éléments modérés? Sur quoi serait basée la résistance de ces derniers? Sur le patriotisme belge? Tout d'abord, les Flamands n'entendent pas recevoir des leçons de patriotisme de la part de ceux qui ne les comprennent pas ou qui les combattent. Et puis, le patriotisme belge a toujours servi de prétexte pour combattre toute revendication flamande, quelle qu'elle fût. On a toujours voulu défendre au nom de la Belgique tout ce qui fut entrepris au nom de la Flandre. Le résultat a été naturellement qu'on a créé une opposition entre la grande et la petite patrie et que les cœurs qui ont cru devoir choisir, ont choisi...

Si bien que l'argument du patriotisme belge, comme tous les autres arguments contre le flamingantisme radical, apparaissent comme usés et sont inefficaces.

La confiance en la solution « belgiciste » du problème flamand diminue et dans la même mesure se répand en Flandre une confiance flamande vague et indéterminée mais farouche et vigoureuse...

Caveant consules!

Il se joue en ce moment une des parties les plus graves depuis l'existence du pays.

Ce qui caractérise encore cette partie, c'est qu'il ne s'agit pas ici d'une lutte précise entre des adversaires qui ont un but déterminé. Nous ne sommes pas en Irlande. Il n'y a pas de révolte flamande; ni un de Valera dont la volonté dirige la lutte.

Ce qui se produit est exactement ceci :

La cohésion grandissante de la Flandre flamirigante dans la désaffection de la Belgique. Un *potentiel* flamand dont la tension grandit de jour en jour... Une marée qui menace de rompre les digues.

Le problème est politique, dans le sens élevé du mot. Il n'est plus parlementaire.

Est-il encore temps de le résoudre?

Oui!

Mais à une condition :

C'est que, selon le mot du comte de Lichtervelde, la Flandre se sente aimée. Et que la Belgique se fasse aimer par elle.

La solution est encore possible.

Voici pourquoi :

Si, d'une part, le nationalisme flamand avait un programme précis et facilement réalisable et si, d'autre part, la conversion de la Belgique officielle à l'idéal de l'apaisement linguistique était une utopie, dans ce cas la cause du nationalisme serait gagnée dès maintenant.

Mais les choses se présentent autrement.

Le nationalisme, même victorieux dans les esprits, est à cent lieues de la phase des réalisations. Il est et demeurera encore longtemps purement négatif et mystique, et il ne pourrait subir actuellement d'épreuve plus redoutable que d'être placé devant la nécessité de réaliser son objectif *hic et nunc*. La structure économique de notre pays et les traditions nationales s'opposent d'ailleurs à une séparation politique horizontale, telle que certains iréalistes la réclament.

(Il est vrai que certains esprits, qui ne doutent de rien, ont exprimé dans les derniers temps l'opinion qu'il suffirait de causer

quelques instants entre Flamands et Wallons, en dehors de l'ingérence bruxelloise, pour aplanir toutes les difficultés!

Sans vouloir décourager n'importe quelle bonne volonté, je crois qu'il faut être sceptique quant au résultat d'une pareille expérience. Car, enfin, pourquoi, chaque fois qu'il s'est agi d'une loi demandée par les flamirigants — flamandisation de Gand, annistie — les Wallons wallingants ont-ils été les plus intransigeants?

D'autre part, la restauration de la confiance flamande dans la Belgique officielle est loin d'être une utopie.

En effet, pourquoi serait-il donc vraiment si difficile de reconnaître une fois pour toutes la dualité nationale belge, et d'entreprendre une politique nouvelle qui s'associerait la Flandre flamirigante dans le travail de réédification nationale?

Pourquoi serait-il impossible de précéder les événements au lieu de les suivre et de diriger leur cours au lieu de vouloir le refouler?

Le nationalisme flamand n'a qu'une chose à redouter : c'est que la Belgique, comprenant son propre intérêt et celui des deux nationalités qui la composent, lui arrache ses griefs et sa raison d'être.

Il est plus que temps d'inaugurer cette politique, car, si la crise actuelle n'est pas résolue par l'instauration d'un ordre nouveau, elle mènera tout droit à un désordre mortel pour le pays.

EDMOND RUBBENS.

Membre de la Chambre des Représentants,
Président de la Ligue des Travailleurs chrétiens,
Président en exercice de l'Union catholique.

La politique d'apaisement et l'entrée en scène du parti socialiste ⁽¹⁾ (1884 — 1886)

Les élections du 10 juin 1884 ouvrirent une nouvelle période de l'histoire politique de la Belgique, période au cours de laquelle le fonctionnement du régime parlementaire allait être influencé par des circonstances spéciales et des facteurs nouveaux.

Pendant trente ans, on allait voir le même parti se perpétuer au pouvoir et la fidélité du corps électoral envers les catholiques pendant une période aussi longue allait avoir pour résultat de mettre fin à l'alternance des partis au gouvernement, condition nécessaire au bon fonctionnement du régime parlementaire.

L'élargissement du droit de suffrage, réalisé par la revision constitutionnelle de 1893, allait avoir pour résultat d'appeler les masses populaires à participer à la vie politique et faire entrer en scène un nouveau parti, arrivant avec des idées absolument différentes de celles reçues jusqu'alors en matière politique, sociale et économique. Il devait en résulter qu'il y aurait désormais deux partis d'opposition au lieu d'un, ce qui est également contraire au fonctionnement normal du régime parlementaire. Car ces deux partis d'opposition, luttant séparément contre le parti au pouvoir, sont réduits à l'impuissance ou bien, s'ils s'allient entre eux pour conquérir le pouvoir, ils ne peuvent le faire que par des concessions incompatibles avec le maintien de leur programme propre, ce qui aura pour résultat de détacher d'eux les électeurs à qui répugne l'abandon des principes ou d'un idéal. D'autre part, semblable alliance, vu la divergence des principes essentiels du programme des partis coalisés, ne pourra jamais aboutir à une action gouvernementale rationnelle et constructive.

Enfin l'introduction en 1900 de la représentation proportionnelle allait encore contribuer à bouleverser le mécanisme traditionnel de notre vie politique et l'organisation des partis.

Dans son ensemble, cette période de 1884 à 1914 peut être caractérisée par une évolution lente vers un régime de plus en plus démocratique qui devait avoir sa répercussion sur le régime parlementaire lui-même. Car, si ce régime correspond adéquate-

(1) Voir la Revue du 18 janvier 1920.

ment à un système électoral censitaire n'appellant aux urnes que la bourgeoisie et créant ainsi un contact direct et une communion d'idées entre l'électeur et l'élu, il n'en va plus de même dès que la masse est appelée à la vie politique et exerce le droit de suffrage. Il est résulté pour le bon fonctionnement du parlementarisme un malaise que la situation d'après-guerre et l'établissement du suffrage universel pur et simple et de la représentation proportionnelle poussée à l'extrême, sont loin d'avoir dissipé.

A la suite de la démission du ministre Frère-Orban, le Roi chargea Jules Malou, le chef, unanimement respecté, de l'opposition catholique, de constituer le nouveau gouvernement. Se chargeant du portefeuille des Finances, il confia l'Intérieur à M. Jacobs, la Justice à M. Woeste, les Travaux publics à M. Beernaert, les Affaires étrangères, au chevalier de Moreau, les Chemins de fer à M. Vandeppeereboom, la Guerre au général Pontus. Le ministère de l'Instruction publique était supprimé et ses attributions rendues au département de l'Intérieur.

M. Malou, homme sage, expérimenté et prudent, aurait voulu pratiquer la politique de modération qui lui avait jadis permis de démontrer, à l'encontre de ce que soutenaient les libéraux, qu'un gouvernement catholique pouvait non seulement vivre, mais faire en même temps bonne besogne; mais, vieillissant, il allait être poussé par des éléments plus jeunes et plus combattifs de son ministère, MM. Woeste et Jacobs, animés à l'égard du parti libéral d'un certain esprit de revanche, dont ils avaient donné la preuve en imitant l'exemple de leurs prédécesseurs libéraux et en révoquant deux gouverneurs de province.

Le cabinet commença par demander au Roi la dissolution du Sénat qui n'avait pas été soumis à réélection et où, par conséquent, les libéraux détenaient encore la majorité. Le nouveau Sénat correspondit à la nouvelle Chambre, mais le corps électoral bruxellois donna au ministère un premier avertissement pour l'inciter à la modération en se déjouant et en renvoyant au Sénat, après ballottage, la liste libérale tout entière.

Le ministère s'occupa ensuite d'abroger la « loi de malheur » et de modifier la législation concernant l'enseignement primaire. Trois systèmes étaient en présence. Le Roi et avec lui les modérés du parti libéral auraient voulu le retour pur et simple à la loi de 1842 qui, votée dans un esprit unioniste conciliait les nécessités de l'enseignement avec le respect de la liberté religieuse; MM. Malou, Thonissen et Beernaert auraient voulu aller aussi loin que possible dans le système de la liberté subsidiaire, en obligeant les communes à payer l'écologie de tous les enfants indigents fréquentant une école soumise à l'inspection; MM. Woeste et Jacobs, voulant que le parti conservateur se montrât « décidé à faire acte de virilité et à réclamer le vote d'une grande loi politique », l'emportèrent avec un système plus complet en déposant un projet de loi qui détruisait l'effort centralisateur du libéralisme et affirmait le caractère communal que doit avoir l'enseignement primaire en autorisant les administrations locales à adopter des écoles privées et à se prononcer sur la question de l'enseignement de la religion dans les écoles communales.

Les libéraux luttèrent avec énergie au Parlement comme au dehors, pour empêcher le vote de cette loi qui détruisait leur œuvre. Le 9 août 1884, les bourgmestres des villes libérales se réunirent à Bruxelles et votèrent le « compromis des communes », se déclarant prêts à user de tous les moyens légaux pour empêcher le vote de la nouvelle loi scolaire. Les libéraux organisèrent dans les principales villes de grandes manifestations, auxquelles les catholiques répondirent par des contre-manifestations. Le 7 septembre, plus de 80.000 catholiques accoururent à Bruxelles de tous les coins du pays. Bien que M. Buis, bourgmestre de la capitale, eût donné sa parole d'honneur que l'ordre ne serait pas troublé, la lie de la populace assaillit le cortège, sous les yeux impassibles de la garde-civique et de la police, et se livra aux actes de violence les plus sauvages.

Vainement les bourgmestres libéraux tentèrent-ils, le 17 septembre, au cours d'une audience qu'ils obtinrent du Souverain, de décider celui-ci à ne pas sanctionner la loi scolaire votée par les Chambres. Le Roi tint bon et la loi promulguée le 20 septembre fut immédiatement mise en vigueur, MM. Woeste et Jacobs ayant fait sortir en même temps que la loi elle-même tous les règlements et arrêtés y relatifs.

Ainsi prenait fin la guerre scolaire. Mais le calme ne renaissait

pas dans le pays. Les passions restaient très surexcitées et la politique trop confessionnelle de certains ministres, de M. Woeste surtout, donnait à la colère des libéraux sinon des éléments tout au moins des prétextes. Du reste, au point de vue même des intérêts du parti catholique, cette politique n'était pas sans péril. La préoccupation des résultats immédiats pouvait compromettre l'avenir. Les éléments modérés de la droite, Beernaert en tête, le comprenaient et avaient même tenté de dissuader leur collègue d'organiser la contre-manifestation si malheureusement terminée du 7 septembre.

Le Roi surtout voyait d'un mauvais œil le malaise politique persister dans le pays. Il désirait avant tout la paix car, dans son esprit génial, s'élaboraient en ce moment ses vastes projets africains, et il allait avoir besoin du Parlement pour obtenir l'autorisation requise par l'article 62 de la Constitution pour pouvoir assumer la souveraineté de l'Etat indépendant du Congo. Il fallait pour cela que l'Etat orageux de l'atmosphère parlementaire, alourdi par le débat scolaire, fût dissipé. « Pour avoir le pays avec soi, il faut être sage », écrivait-il, le 28 août 1884, à M. Beernaert, chef de l'aile modérée du cabinet. Il poussait à un rapprochement avec les débris du vieux libéralisme dont M. Pirmez restait un des derniers représentants et il s'imaginait que c'étaient MM. Woeste et Jacobs qui constituaient le principal obstacle à l'apaisement.

Dans une autre question aussi, qui lui tenait particulièrement à cœur et qui s'imposait d'une façon de plus en plus angoissante à sa clairvoyante responsabilité de chef d'Etat, celle de la défense nationale, le Roi se heurtait au mauvais vouloir et même à l'hostilité de ces deux mêmes ministres. M. Jacobs, élu par le *meeting* d'Anvers, s'était vu imposer par ses électeurs des idées nettement antimilitaristes; quant à M. Woeste, ses sentiments sur cette question n'étaient pas douteux. Depuis longtemps, le Roi avait essayé d'ouvrir les yeux de cet homme, d'esprit si lucide sur tant les autres points, et les *Mémoires* de M. Woeste nous rapportent un entretien remontant au mois de janvier 1871, qui avait creusé entre deux volontés aussi puissantes que celle de Léopold II et du futur chef de la droite immobiliste, un abîme difficile à combler. Un nouvel entretien en juillet 1884 avait prouvé au Souverain que sur ce point les idées de M. Woeste n'avaient pas été modifiées par son entrée dans les conseils de la Couronne. Dans ces conditions, le Roi ne cherchait qu'une occasion de se débarrasser des deux ministres contre lesquels les libéraux excitaient l'opinion publique par tous les moyens.

Le premier dimanche d'octobre eurent lieu les élections communales. Favorables aux catholiques dans les campagnes et les petites villes, elles dénotèrent par contre dans les grands centres une poussée libérale confirmant celle déjà constatée à Bruxelles lors de l'élection sénatoriale du 15 juillet précédent. Le Roi en profita pour écrire à M. Malou en lui disant « que, d'après lui, les élections communales avaient modifié la situation et qu'il était en dissentiment avec ses ministres sur deux points : le personnel du Cabinet et la loi scolaire ». Il demandait en même temps aux ministres de l'Intérieur et de la Justice, à qui l'opinion endossait la responsabilité de l'échec, tout relatif, des catholiques, s'ils croyaient posséder encore la confiance du pays. C'était leur demander leur démission, ils s'inclinèrent et M. Malou, par esprit de solidarité ministérielle, suivit MM. Jacobs et Woeste dans leur retraite.

Il a fallu longtemps à beaucoup de catholiques pour oublier le mécontentement provoqué par cette intervention royale. Non seulement elle était parfaitement constitutionnelle, mais les faits l'ont démontré depuis, elle fut très favorable au parti catholique lui-même. Ce n'était que par la modération que celui-ci pouvait, dans un pays comme la Belgique, se maintenir au pouvoir. Le Roi n'entendait, en rien, obliger ses ministres à renier le programme catholique, mais il désirait que ce programme fût réalisé avec une prudence et une modération capables de rallier autour du Gouvernement le concours de tous les esprits qui ne voient pas dans les stériles luttes de partis le but de la fin de l'activité politique d'un pays. C'est pour assurer l'apaisement indispensable à la réalisation de ses grands projets, uniquement inspirés par les soucis les plus élevés de l'intérêt national, et non, comme le dit M. Woeste dans ses *Mémoires*, par « crainte des émeutes et des sommations du libéralisme » que le Roi recourut à l'exercice de sa prérogative pour se débarrasser de collaborateurs dont les idées constituaient un obstacle à la réalisation de la politique royale.

Le Roi chargea Beernaert de reconstituer le ministère. Personne

n'était plus qualifié pour mener à bien une politique de conciliation que ce grand homme d'Etat qui allait, du côté catholique, rendre aux pays des services aussi signalés que ceux rendus précédemment, du côté libéral, par Frère-Orban. Il avait cinquante-cinq ans et était en pleine maturité de son talent. Jusqu'à quarante-quatre ans il avait vécu à l'écart de la vie publique, occupant une haute situation au barreau. Le public ignorait même ses préférences politiques, on le croyait libéral modéré, comme l'illustre juriste Dolez dont il avait été le collaborateur. En 1873, Malou, pressentant ses hautes capacités publiques et administratives, lui avait confié le portefeuille des Travaux publics. Il s'était ancré dans la politique en devenant en 1870 député de Thiel, dans sa province natale, et cet arrondissement allait lui rester fidèle jusqu'à sa mort en 1912. Passé dans l'opposition en 1878, il s'était distingué par le talent et l'ardeur, en même temps que par l'élévation d'esprit, avec lesquels il avait défendu les libertés publiques, spécialement la liberté d'enseignement. Il était devenu président de la *Fédération des associations catholiques* et, au cours de la campagne électorale de 1884, avait prononcé à Marche un discours célèbre exposant, avec une grande largeur de vues, le programme du parti catholique. Ainsi, tant par son passé que par ses tendances foncières, c'était M. Beernaert qui offrait le plus de chances de rallier au parti catholique tous les hésitants et ses flottants dont dépend presque toujours le sort des scrutins.

En devenant ministre il prit les Finances; le chevalier de Moreau passa aux Travaux publics et fut remplacé aux Affaires étrangères par un gentilhomme d'un « libéralisme très éclectique » le prince de Caraman-Chimay. M. Devolder remplaça M. Woeste à la Justice et M. Jacobs eut pour successeur à l'Intérieur, M. Thonissen, professeur à l'Université de Louvain, juriste d'une réputation européenne, partisan convaincu d'une organisation solide de nos forces militaires.

Dès la rentrée, le 18 novembre 1884, Frère-Orban interpella le Gouvernement et se plaçant sur un terrain fort habilement choisi, essaya de désolidariser le nouveau cabinet du précédent ministère en demandant si le pays se trouvait en présence d'un simple changement de personnes ou d'un changement de politique. Beernaert répondit non moins habilement, le 20 novembre, en restant sur le terrain de la Constitution « dont les catholiques sont les plus sincères défenseurs » et en se réclamant de la liberté. C'est cette liberté, dit-il, qui a inspiré la politique scolaire des catholiques et il trace ensuite le programme de la politique d'apaisement dont son ministère ne se départira pas. Ces promesses de modération ne devaient pas rester lettre morte. S'il supprimait les écoles sans élèves dont le ministère Frère-Orban avait exigé l'érection dans tous les villages catholiques, le cabinet Beernaert faisait voter en même temps une loi pour régler équitablement la question de la mise en disponibilité des instituteurs communaux, bien que ceux-ci fussent tous ses adversaires politiques. De même, s'il rétablissait l'exemption de milice en faveur des séminaristes supprimée par le Gouvernement libéral, Beernaert la maintenait en même temps pour les élèves des écoles normales.

Cette politique ne tarda pas à produire de bons effets. Les fêtes du cinquantième anniversaire de la naissance du Roi, tout comme les funérailles nationales de Charles Rogier, un des derniers survivants de la grande génération des Constituants de 1831, furent marquées par l'entente des partis dans une sphère plus élevée que celle de la politique. Le Gouvernement, qui avait renoué les relations diplomatiques avec le Saint-Siège, profita des circonstances pour faire procéder à l'abri de toute manifestation hostile, à la remise au Roi des lettres de créances du nouveau nonce, Mgr Ferrata.

Peu après, l'exposition universelle d'Anvers, en 1885, affirma, que, sur le terrain économique, les Belges savent se mettre au-dessus des polémiques de parti et le succès de cette manifestation de notre activité eut une grande répercussion à l'étranger. Du reste, la question économique devait amener un rapprochement entre Beernaert et les libéraux, lorsque, le 15 janvier 1885, les députés catholiques de Nivelles levèrent l'étendard du protectionisme agricole. Tandis que les députés des régions agricoles défendaient le projet de rétablir les droits d'entrée existants avant la loi du 5 janvier 1873 sur les céréales, le riz, les bestiaux, la viande et le beurre, Beernaert parvint à le faire rejeter, le 10 juillet 1885, en montrant les conséquences néfastes pour l'ensemble de la vie économique du pays qu'aurait, en provoquant inévitablement une hausse des salaires, cette atteinte au principe du libre échange.

Semblable esprit de modération fut montré par Beernaert au cours de la discussion du projet de loi déposé le 10 juillet 1885 concernant la révision des lois électorales. Beaucoup de catholiques désiraient voir rendre en cette matière aux députations permanentes la compétence que leur avait enlevée la loi du 30 juillet 1881. Très sagement, le Gouvernement, pour éviter tout conflit entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, laissa les Cours d'appel seules à connaître des procès électoraux, mais, pour diminuer le nombre de ceux-ci, il établit en même temps certaines présomptions et délégations de cens permettant d'inscrire d'office sur les listes électorales certaines catégories de personnes, notamment les curés, victimes de la loi du 26 août 1878. Comme certains articles de ce projet soulevaient des protestations à gauche, Beernaert poussa l'esprit de conciliation au point de les retirer et d'accepter divers amendements déposés par l'opposition.

Ainsi le Gouvernement, grâce à sa modération même, que certains catholiques lui reprochaient non sans acrimonie, se consolidait au pouvoir et acquérait une influence morale de plus en plus considérable. Pour raffermir encore la situation de la droite, Beernaert écarta de l'ordre du jour de la session de 1885-1886 toutes les questions irritantes et occupa l'activité du Parlement en lui faisant discuter des projets de lois dépourvus de tout caractère politique concernant respectivement le Code rural, les droits d'auteurs, les modifications à la loi sur les pensions civiles et à la loi sur les sociétés commerciales. Ces débats préludèrent dans les meilleures dispositions d'esprit à l'examen des budgets. M. Beernaert, grâce à ses hautes capacités financières, avait pu présenter le plus important d'entre eux, celui des voies et moyens, dans des conditions qui n'offraient aucune prise à la critique. En dépit d'une crise économique intense, le budget de 1885 s'était clôturé en équilibre et celui de 1886 s'annonçait avec un bon sérieux. Aussi les libéraux, dont le passage au pouvoir de 1878 à 1884 n'avait été marqué que par des déficits budgétaires croissants, n'avaient pu que s'incliner et, le 10 décembre 1885, après une seule séance de discussion, le budget avait été voté à l'unanimité.

* * *

Le Roi avait déjà recueilli les fruits de cette politique d'apaisement en faisant reconnaître par le Parlement les premiers actes de sa politique africaine. Le 17 mars 1885 les Chambres avaient voté à l'unanimité une adresse de félicitations au Roi impliquant la reconnaissance de l'Etat indépendant du Congo fondé par le génie du Souverain. Quatre jours plus tard était approuvé, encore à l'unanimité, un projet de loi portant ratification de l'acte général de la Conférence de Berlin qui ne créa pas, comme on le croit trop souvent, l'Etat indépendant, mais qui sanctionna au point de vue du droit international le fait accompli, déjà antérieurement reconnu par plusieurs puissances.

L'autorisation requise par l'article 62 de la Constitution pour permettre au Roi de joindre à la couronne de Belgique celle de l'Etat indépendant fut obtenue aussi sans difficultés. Il fallut cependant calmer les inquiétudes de certains députés qui craignaient que le Gouvernement belge ne fût entraîné dans les dépenses coloniales et les appréhensions de quelques libéraux qui voyaient d'un mauvais œil le Roi constitutionnel de la Belgique devenir au Congo Souverain absolu. Mais cette opposition ne tarda pas à s'effacer pour des raisons d'opportunités surtout : la gauche espérait reconquérir la majorité et ne voulait pas s'aliéner la bienveillance du Souverain en contrecarrant sa politique congolaise. Certaines appréhensions se faisaient également jour à droite, et ne ce fut pas sans peine que Beernaert parvint à obtenir l'adhésion de Malou, devenu, en vieillissant singulièrement timoré. L'union personnelle fut autorisée au cri de « Vive le Roi », le 28 avril, à la Chambre, par 124 voix contre 2, et le 30 avril au Sénat par 58 voix contre une. Frère-Orban, plein de défiance à l'égard des suites possibles de la politique africaine du Roi, avait marqué son opposition par son absence et plusieurs de ses collègues de gauche avaient imité son exemple.

* * *

Au moment même où la question africaine commençait à faire sentir ses conséquences dans la politique belge, allait se poser tout à coup d'une façon tragique la question sociale et allait se former un nouveau parti.

Depuis 1876, le pays souffrait d'une crise économique grave qui avait brusquement succédé à la prospérité artificielle créée

par les répercussions économiques de la guerre de 1870-1871. Nos deux principales industries : les charbonnages et la métallurgie étaient plongées dans le marasme. La stagnation des affaires avait provoqué le chômage, la réduction des salaires et avait ainsi engendré la misère et le mécontentement dans la classe ouvrière. Ces circonstances allaient être exploitées par un nouveau parti, le parti socialiste, se qualifiant *parti ouvrier*, fondé à Anvers, les 15 et 16 août 1885.

Depuis longtemps, le socialisme avait eu des précurseurs en Belgique. Dès 1831, certaines idées de De Potter s'en rapprochaient et, dans les années 1840 et 1841, le radicalisme de certains membres de l'*Alliance* et des rédacteurs du *Débat social* ne différaient pas beaucoup du socialisme inorganique de cette époque. Les événements de 1848 avaient fait naître chez nous quelques groupements socialistes. A Gand s'était fondée dès 1857 la Société fraternelle des tisserands (Broederlijke werversmaatschappij), d'où devait naître plus tard le premier groupe affilié à l'*Internationale* de Karl Marx et où allaient se former les éléments constitutifs du *Vooruit* et de la *Centrale du textile*. A Bruxelles, quelques syndicats, existant encore de nos jours, celui des chapeliers et celui des compositeurs-typographes, fondés l'un et l'autre en 1842, comme celui des orfèvres-bijoutiers fondé en 1852, s'étaient placés, dès l'origine, sur le terrain de la lutte des classes. Dans le Centre, la *Solidarité* de Fayt-lez-Manage, section de l'*Internationale*, avait, en 1872, fondé la *Maison du Peuple* de Jolimont, d'où allait sortir en 1886, la puissante coopérative *Le Progrès*. D'autres associations ouvrières, spécifiquement socialistes, comme l'*Union démocratique*, fondée en 1847, sur l'initiative de Marx et d'Engels, comme les *Solidaires*, organisés en 1854, et comme l'*Association du Peuple*, constituée en 1860, avaient disparu, mais non sans laisser des traces dans la mentalité ouvrière.

Vers 1865 avait commencé à se dessiner, comme nous l'avons vu plus haut, le mouvement pour la conquête du suffrage universel et, le 18 janvier 1866, un jeune radical, Edmond Picard, avait, au nom d'un groupe de travailleurs, publié le *Manifeste des ouvriers*, réclamant l'égalité politique la plus complète.

Le mouvement fut ralenti par la défaite de la Commune de Paris en 1871, par l'horreur et l'indignation provoquées par les excès qui avaient souillé cette insurrection sociale, par la dislocation de la première *Internationale* et par la répression énergique de toutes les menées subversives dans la plupart des pays d'Europe.

Vers 1874, le mouvement reprend par la formation d'un groupement de socialistes-démocrates gantois, où débute un jeune ouvrier tisserand, Edouard Anseele. En 1875, se fonde à Bruxelles la *Chambre du Travail*, tandis que, l'année suivante, échoue un projet d'*Union ouvrière belge*. En 1877, se constitue le *Parti socialiste flamand*, puis le *Parti socialiste brabançon* qui fusionnent en 1879 dans un *Parti socialiste belge*, à programme marxiste considérant la politique comme le moyen d'arriver à imposer des réformes sociales par la conquête du pouvoir. A côté de ce premier parti socialiste s'étaient créés divers autres groupes : les *Cercles réunis*, d'inspiration blanquiste; la *Généralité ouvrière* qui, après avoir subi une sorte de tutelle du libéralisme, s'en était affranchie; plus divers groupements ouvriers créés pour des raisons de politique locale; enfin les syndicats et les mutualités qui commençaient à s'organiser spécialement à l'initiative d'Anseele à Gand et de Bertrand à Bruxelles.

Une tendance naturelle devait pousser toutes ces forces éparses à tenter de se grouper pour acquérir plus de force. Le 5 avril 1885, se réunit à Bruxelles, sous la présidence de Louis Bertrand, un premier congrès socialiste auquel participaient cinquante-neuf associations. L'ordre du jour comportait la réunion en un seul parti de toutes les organisations ouvrières du pays. Les rôles principaux sont tenus dans les débats par Volders, César De Paeppe et Anseele et le Congrès décide, pour ne pas effrayer les éléments modérés, de substituer au nom de « parti socialiste » celui de « parti ouvrier ». Premier de ces actes d'opportunisme réaliste, si fréquents dans l'histoire du mouvement socialiste belge, écrit Vandervelde.

Quatre mois plus tard, un second congrès réunissait à Anvers, les 15 et 16 août 1885, sous la présidence de Van Bever et de Bertrand, les représentants de soixante-huit organisations ouvrières et élaborait le programme et les statuts qui régissent encore actuellement le parti ouvrier belge. Pour conquérir le pouvoir et parvenir ainsi à appliquer les doctrines marxistes, le congrès d'Anvers décidait d'organiser immédiatement l'agitation en faveur de la

révision de la Constitution et de l'établissement du suffrage universel.

Il est curieux de constater que jusqu'alors la force du parti socialiste résidait dans les grandes villes flamandes et à Bruxelles. La Wallonie n'avait joué qu'un rôle secondaire. Exception faite pour le petit groupe formé par un instituteur révoqué par le gouvernement libéral, Demblon, qui, depuis 1883, faisait de l'agitation aux environs de Liège, et pour l'*Union verrière* de Charleroi, ainsi que quelques groupes du Centre qui avaient adhéré au nouveau parti, les masses ouvrières des grands bassins industriels du pays wallon restaient inertes.

Les meneurs socialistes allaient profiter de la crise industrielle, du mécontentement et des souffrances de la classe ouvrière, pour commencer l'agitation dans tout le pays et le congrès des 15 et 16 août 1885 avait décidé d'organiser pour la Pentecôte de l'année suivante une manifestation monstre en faveur du suffrage universel.

L'agitation commença dans les premiers jours de mars 1886, Alfred Defuisseaux lança dans les centres houillers et industriels une brochure révolutionnaire très simpliste : *Le Catéchisme du Peuple*, qui devait servir de thème aux excitations des meneurs. Celles-ci n'allaient pas tarder à produire leurs fruits. Le 18 mars, à l'occasion d'une manifestation commémorative de la Commune de Paris, des troubles assez graves s'étendirent dans tout le bassin liégeois. A Seraing, la troupe dut même faire usage de ses armes. Dans le bassin de Charleroi, le mouvement fut plus violent encore. Les 25 et 26 mars sont de véritables journées de terreur, marquées par une grève imposée d'une façon violente et accompagnée d'actes de pillage, d'attentats à la dynamite et d'incendies. Le plan révolutionnaire des meneurs était prouvé par le fait qu'ils dirigeaient surtout les attaques des bandes de grévistes contre les verreries, seule industrie restée prospère au milieu de la crise générale et payant des salaires rémunérateurs.

Des mesures de répression s'imposaient. L'armée, placée sous les ordres du général van der Smissem, fit son devoir, sans faiblesse comme sans excès. A plusieurs reprises cependant, on dut commander des feux de salves sur les bandes révolutionnaires qui refusaient d'obéir aux sommations légales, mais le mouvement fut aussitôt réprimé. Le Gouvernement fit poursuivre les principaux meneurs, parmi lesquels figurait Anseele, et fit voter diverses lois pour assurer la sauvegarde de l'ordre.

Mais l'ordre rétabli, Beernaert comprit que sa politique d'apaisement devait se faire sentir sur le terrain social comme sur le terrain politique. Il aida les ouvriers à retourner au travail ou à en trouver, en faisant voter des crédits pour la reconstruction immédiate des établissements industriels endommagés par les émeutiers et en faisant effectuer pour 100 millions de travaux publics, notamment en entreprenant la construction de 352 kilomètres de chemins de fer vicinaux. Comportant aussi que prévenir vaut mieux que réprimer, il institua d'accord avec le Roi, le 16 avril 1886, la *Commission du Travail* pour examiner la situation de la classe ouvrière et chercher le remède aux incontestables abus dont elle souffrait. La vaste enquête organisée par cette commission servit de base à l'œuvre de législation sociale dont allait légitimement pouvoir s'enorgueillir le parti catholique.

Devant le danger, l'opposition libérale avait mis une sourdine à ses attaques contre le ministère et lorsque, le 5 mai, la Chambre eut à voter la demande de crédit formulée par Beernaert pour les travaux publics, Frère-Orban en profita pour examiner la situation troublée du pays et rechercher les remèdes à y apporter. Le vieil homme d'Etat ne parla pas en chef, de l'opposition, mais éleva le débat dans une grande largeur de vues. Aussi, aux applaudissements de toute la gauche, Beernaert rendit-il hommage à son adversaire et ainsi, sur le terrain de la défense sociale, l'entente paraissait faite entre les partis bourgeois.

Restait comme menace à l'horizon la grande manifestation en faveur du suffrage universel annoncée dans tous les milieux ouvriers pour le 13 juin. Beernaert, d'accord avec le général van der Smissem, inclinait à l'autoriser, moyennant des mesures d'ordre soigneusement concertées. Par contre, les libéraux voulaient qu'elle fût formellement interdite et M. Buis, bourgmestre de Bruxelles, déclara, le 28 mai, qu'il n'autorisait pas le déploiement dans des rues de la capitale du cortège projeté par les socialistes. Beernaert, ennemi de toute mesure qui aurait pu être interprétée comme contraire à la liberté d'opinion, s'entendit avec les autorités locales pour permettre, au lieu de la manifestation

générale, des manifestations régionales au chef-lieu de chaque province. Toutes les mesures d'ordre nécessaires furent prises et la journée du 13 juin se passa d'une façon si pacifique que le Gouvernement fut accusé d'avoir péché par excès de précautions.

C'est sous la double influence de la crainte des troubles sociaux et de la satisfaction donnée à l'opinion par la politique modérée du ministère qu'avait eu lieu, le 8 juin 1886, le renouvellement de la moitié de la Chambre. Ces élections furent un triomphe pour les catholiques qui gagnèrent 12 sièges et atteignirent ainsi le chiffre de 96 députés contre 42 libéraux. Il est curieux de constater que pareil succès devait se renouveler chaque fois que les violences des adversaires de l'ordre alarmèrent le bon sens national.

Précisément à cause de ce même bon sens, le triomphe de l'ordre ne devait pas être marqué par une réaction. La crise de 1886 marqua ainsi un tournant décisif de l'histoire politique comme de l'histoire sociale de notre pays.

Vicomte CHARLES TERLINDEN.
Professeur à l'Université de Louvain.

La publicité et le psychanalyste

L'homme de la vraie tradition religieuse comprend deux choses : la liberté et l'obéissance. Liberté signifie connaissance de ce dont on a vraiment besoin ; obéissance, connaissance de ce qui mérite vraiment confiance. Et la chose curieuse, c'est que toutes deux — la liberté et l'obéissance — sont absentes de l'atmosphère d'une ploutocratie moderne qui n'est qu'un mélange bizarre de publicité et de secret. Nous avons parfois critiqué sa manifestation dans la réclame ; mais il y a maintes formes tout à fait légitimes de la publicité ; et il y a bien des formes de ce mal complètement étrangères à la publicité. Le mal en question peut se définir de façon générale par le mot « suggestion », c'est-à-dire : prendre ce dont on n'a pas vraiment besoin et obéir à ce à quoi on n'a aucune raison d'obéir.

Il est intéressant de noter que ceci, qui fournit l'argument décisif contre la suggestion ploutocratique et contre les défauts de la publicité et de la réclame, est très facilement négligé en faveur d'objections plus fugitives et moins fondamentales. Des artistes et des esthètes ne manquent pas de dénoncer la vulgarité et la laideur de la réclame. Il est parfaitement vrai qu'en grande partie elle a toujours été laide ; il est parfaitement vrai que, pour la plus grande part, elle continue à être vulgaire. Mais comme ces maux sont plutôt superficiels, ils peuvent être traités par des réformes et des remèdes superficiels. Actuellement, beaucoup de réclames sont, en soi, bien plus artistiques qu'elles n'étaient, et certaines sont en vérité tout à fait réussies. Evidemment, même cette prétention peut être contestée. Ce sont les commerçants qui emploient les artistes, et ils abusent souvent de l'art.

Une belle réclame est tout autre chose qu'une réclame qui embellit. Une reproduction montre de la Transfiguration de Raphaël affichée devant le lac de Windermere, gâterait la solitude des collines. Un portrait de Gainsborough copié sur l'un des murs blancs du Parthénon, défigurerait certainement le Parthénon. Et même quand l'artiste a fait l'annonce belle, le commerçant l'emploiera pour enlaidir les environs.

Il y a aussi la question beaucoup plus importante du pouvoir qu'a le commerçant de commander aux bons artistes, ce qui, socialement, est bien plus dangereux que s'il ne commandait qu'aux mauvais. Nous nous sommes tous habitués à la chose en ce qui concerne l'art pictural ; mais nous rendons-nous compte de nos vrais

sentiments en nous imaginant cet état de choses dans le domaine de l'art poétique ou de tout autre art littéraire ? Je défie qui que ce soit de dire qu'il aimerait l'idée d'un W. B. Yeats annonçant en vers le charme et la beauté des propriétés de l'île de Innisfree, ou que Robert Bridges fût obligé de vanter un fleuriste dans un poème sur les fleurs. Nous acceptons qu'un Keats travaille pour un pharmacien, mais nous n'admettrions pas qu'il fasse des sonnets à la louange d'une pilule. Nous avons entendu dire qu'Apollon garda les bœufs d'Admète, mais nous n'avons jamais appris qu'il dut faire vibrer la lyre d'or à la gloire d'une espèce quelconque de Bovril.

Néanmoins, malgré toutes ces réserves, il y a que la ploutocratie peut améliorer, dans des bagatelles comme l'art et la beauté. Elle peut spécialement améliorer, au fur et à mesure que son pouvoir devient plus universel et incontesté ; ou, en d'autres termes, au fur et à mesure que la ploutocratie revêt la forme du monopole. Les affiches et les palissades modernes portent certainement plus de traces de culture et de goût ; et ceux qui ont basé toute leur opposition à la publicité sur la culture et sur le goût peuvent en arriver à être moins enclins à persister dans leur opposition. Mais ils n'ont pas saisi la chose à laquelle il nous faut vraiment nous opposer. Ils se sont imaginés qu'il ne s'agissait que d'une vulgarité sociale superficielle, et non d'une vulgarité spirituelle. Il y avait quelque chose de cette même critique « à côté » dans les anciennes controverses au sujet de l'Armée du Salut. Il fut dit alors que ses bouffonneries étaient bruyantes et que son costume était ridicule, alors que le problème réel n'était pas le bruit, mais la régimentation. De même, dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit pas tant de la crudité que d'une certaine contrainte qui ressemble à une persuasion impersonnelle. L'Armée du Salut aura beau trouver quelque chose de plus pittoresque que ses bonnets à visière, le problème n'en restera pas moins le même. Il en est ainsi du problème de la publicité, problème de quelque chose qui commande, non en vertu d'une autorité, mais plutôt par l'anonymat, qui est bien près de l'anarchie.

Et donc, mieux une réclame est faite, et plus le mal est grand. Il serait pire encore si tous les rois de l'art et du chant étaient ses vassaux. La capitulation inconsciente en serait augmentée. Que si la publicité recourait à ces anciennes et naturelles loyautés elle serait plus insidieuse encore et même moins responsable. Mais il resterait toujours la trahison psychologique essentielle de toute l'affaire : qu'elle sape l'intelligence. La publicité serait toujours l'essai de forcer une carte. L'amorce aurait beau être meilleure, l'hameçon resterait caché.

Car toute cette question de publicité qui caractérise notre temps, est intimement liée à cette psychanalyse, en apparence cachottière et obscure, à ce creusement dans l'inconscient, qui est aussi un signe de ce temps. Les deux ont en commun l'idée de pénétrer derrière la direction normale de l'homme par la raison et la volonté, pour activer des ressorts autres et cachés qui meuvent l'homme comme un automate. Il est d'une haute ironie que la génération qui a tant parlé de l'autodétermination des peuples, respecte si peu l'autodétermination des hommes. Car nous pouvons toujours juger jusqu'à quel point une idée est méprisée par le fait que ce mépris n'est pas condamné comme une faute mais vanté comme un mérite. Ce ne sont pas les ennemis de la publicité et de la ploutocratie qui disent : « Vous hypnotisez les hommes et vous en faites des esclaves par l'esprit. » Ce sont les publicistes eux-mêmes qui disent : « Nous influençons des gens qui ne soupçonnent même pas qu'on les influence. Un homme voit le nom du nougat Nobile tous les matins et puis il court en acheter sans savoir pourquoi. » Et l'homme qui dit cela rit avec une innocence rayonnante et ne soupçonne pas qu'on puisse faire la moindre objection au tour joué.

Je déteste d'être influencé. J'aime d'être commandé, ou d'être libre.

Dans chacun de ces deux cas, mon âme peut prendre un parti clair et conscient : car, si je suis libre, ce doit être pour quelque chose que j'aime vraiment, et non pour quelque chose qu'on me persuade de prétendre aimer ; et quand on me commande, il faut que l'ordre vienne de quelque chose que je connais vraiment, comme par exemple le Décalogue. Mais ce qu'on appelle contrainte, ou, plus poliment persuasion, me semble toujours être un ennemi caché.

Tout cela fait partie de cette adoration de l'informe et des tendances flottantes, qui n'est autre que la régression du monde vers le chaos. Je me rappelle comment, dans ma jeunesse, je reculai soudain devant l'influence de Matthew Arnold (qui a dit bien des choses valant la peine d'être dites) quand il m'assura que Dieu était « un fleuve de tendance ». Depuis lors, j'ai haï les tendances ; et j'ai aimé savoir où j'allais, et d'y aller... ou de refuser d'y aller.

(Traduit de l'anglais.)

G. K. CHESTERTON.

La sérénité du sentiment esthétique

Le sentiment esthétique est manifestement différent de tout autre qui nous animerait à poursuivre quelque intérêt personnel, fût-il par ailleurs très légitime et même obligatoire. Et le sentiment du beau ne diffère pas seulement des laides passions, ni de certaines ardeurs permises, mais même encore de certains autres beaux sentiments. L'homme généreux, par exemple, qui se dispose à se dévouer, éprouve un beau sentiment ; mais c'est l'homme qui le regarde, le contemple et l'admire, c'est celui-là aussi et celui peut-être seul, qui a le sentiment du beau.

Une des caractéristiques de ce sentiment, c'est la sérénité.

Mais que faut-il entendre par cette sérénité ?

Elle ne consiste pas dans une stoïque impassibilité qui serait la négation même de tout sentiment. Non !

Le sentiment esthétique est bien ce que son nom dit deux fois, et par le mot *sentiment* et par le mot *esthétique* ; c'est une émotion, un plaisir, c'est parfois un plaisir exceptionnellement vif et une émotion singulièrement profonde. Mais le sentiment esthétique a quelque chose de spécifique, en ce qu'il est le plaisir même de la contemplation : *Apprehensionem autem veri, secundum quod habet rationem boni, respondet processio pulchri* (1).

Et tout d'abord il est différent de toute affection intéressée.

A propos d'un seul et même objet, par exemple d'une montre, qui serait à la fois bonne et belle, le sentiment esthétique ne se fusionne pas avec le désir de posséder, il s'y juxtapose, il fait avec lui une somme plus grande de jouissances hétérogènes qui ne se marient pas dans l'âme, mais se rencontrent dans l'objet.

Il est bon de noter cependant que le désir de posséder, provoqué par une belle chose, n'est pas toujours un désir « intéressé », ni incompatible avec le sentiment esthétique. Nous ne pouvons pas voir une pareille incompatibilité, par exemple dans le désir de posséder un objet, précisément pour s'assurer le moyen facile et permanent de jouir de sa beauté. Après avoir vu une belle statue, vouloir l'acheter pour la contempler toujours, chez soi, est un tout autre sentiment que de vouloir acheter une belle montre parce qu'elle est exacte et élégante. Car il y a continuité de sentiments homogènes dans la série suivante : prendre plaisir à la beauté, désirer la continuation de ce plaisir, vouloir en capter la source. Il y a là toute une ligne de sentiments différents peut-être, mais qui, consécutifs au premier, le fortifient en le prolongeant. Ne voit-on

(1) S. THOMAS (?), *De pulchro et bono, circa princ.*

pas d'ailleurs que les artistes aiment à se monter une galerie de tableaux, Rubens notamment ? En cela, il y aurait sentiment intéressé — mais très légitime et très louable — s'ils songeaient à assurer ainsi un bel héritage à leur veuve et à leurs enfants.

Nous pouvons, croyons-nous, établir une proposition générale :

Les sentiments qui peuvent par eux-mêmes cohabiter dans l'âme avec et par le plaisir esthétique, tout en restant distincts de lui, se ramènent à la complaisance, à l'admiration ou, plus brièvement, à l'amour dans le sens pur du mot. La raison en est que l'homme aimant se complait dans le bien de ce qu'il voit, sans rapport direct avec lui-même. Il jouit d'une façon vraiment désintéressée, de voir le bien dans l'objet qu'il aime. L'amour est donc compatible avec le plaisir esthétique. C'est ce que la langue flamande rend bien, en exprimant le plaisir d'aimer par ce qui, au pied de la lettre, exprime la jouissance esthétique : *geerne zien*, voir volontiers (1). Mais nous entendons l'amour dans son sens spirituel — pour parler plus loin de l'amour entendu dans un autre sens — et nous le prenons avec toutes ses conséquences complémentaires : le désir de l'union, de la possession, de la ressemblance.

De là vient que la représentation de la beauté morale et même de toute beauté, élève l'âme par l'enthousiasme et la rend généreuse pour l'action. Tellement que parmi les sentiments compatibles avec le sentiment du beau, il faut assurément compter tous les beaux sentiments.

La sérénité du plaisir esthétique consiste donc dans son caractère désintéressé, mais non dans la vaine tentative de se désintéresser même des joies de contempler, ou de renoncer à se complaire dans la perfection objective vue, admirée et aimée. « La volonté, dit le Cardinal Mercier (2), ne court pas après l'objet beau, pour l'avoir à soi et s'en servir ; au contraire, elle ne s'y attache que pour fixer davantage sur lui la contemplation des facultés perceptives. La contemplation esthétique n'est pas au service de la volonté, mais secondée par elle : elle est donc « désintéressée »... L'amour que provoquent les choses belles est « désintéressé » car il ne fait qu'aviver la contemplation. »

Le plaisir esthétique est donc à la fois très large en ce qu'il tire profit à peu près de toute chose, et très exclusif en ce qu'il ne s'accommode à peu près d'aucun autre sentiment. Il est comme le rossignol qui possède la gamme la plus riche mais qui veut chanter seul. Qu'un sentiment élève la voix dans notre âme, qu'il soit même un plaisir, dès qu'il est mis en branle par un mobile d'amour-propre ou d'intérêt personnel, le sentiment du beau se tait.

Or la plupart des objets que nous voyons et que nous rencontrons se présentent à nous d'abord par l'aspect qui nous touche. Ce sont des buts, des moyens ou des obstacles, ils amènent tel avantage ou tel inconvénient. Ainsi provoquent-ils une appréciation intéressée, une sympathie ou une antipathie, et non le sentiment désintéressé du beau qu'ils seraient de nature à faire naître en une âme sereine. Quoiqu'un lion en liberté soit assurément plus beau qu'un lion captif, jamais il n'a provoqué chez un spectateur un sentiment esthétique : il a tout d'abord et seulement provoqué la peur ; c'est là un exemple classique. En d'autres encore, sinon avec la même évidence, se vérifie ce principe établi : le réel, parce qu'il est réel, reste le plus souvent apprécié utilitairement (3). Et le spectateur ne peut voir la beauté, à cause des attaches qu'une belle chose garde avec un intérêt qu'elle éveille par sa présence effective. Et c'est pourquoi surtout nous estimons que les animaux ne sont à aucun degré capables de véritable sentiment esthétique.

(1) Signalons, à ce propos un cas de réversibilité psychologique : Si la beauté provoque l'amour, celui-ci en retour suppose de la beauté, là même où il n'y en a pas, et ne voit pas la laideur réelle ; il est aveugle ou halluciné. Le hibou répartit : « Mes petits sont mignons. »

« Beaux, bien faits et jolis sur tous leurs compagnons. »

(LA FONTAINE, *L'Aigle et le Hibou*.)

« *Mijn kind schoon kind.* » pour parler flamand une fois de plus.

(2) *Ontologie*, 5^e éd., p. 533.

(3) Au reste, comme le dit M. DE WULF, (*L'Œuvre d'art et la beauté*, p. 113.) la raison d'être de la nature n'est pas d'exprimer la beauté : « Les myriades d'électrons, d'ions, d'atomes, de cellules qui constituent les corps sont les agents d'un drame dont les scènes mouvantes s'enchaînent suivant d'inévitables lois... mais il est manifeste que sa finalité principale (de la nature) n'est pas de paraître belle aux yeux des humains. Non pas que la nature soit privée de beauté... mais cette beauté n'éclate ni toujours ni partout. Elle a besoin d'être comprise. »

encore que certains sons ou certaines couleurs leur plaisent ou leur déplaisent : le taureau par exemple ne semble pas aimer le rouge. Mais les animaux cesseraient d'être animaux s'ils pouvaient se désintéresser pour ne se plaire qu'à voir. Il y aurait là une véritable abstraction psychologique, supposant l'abstraction intellectuelle dans un jugement purement spéculatif.

La contre-épreuve de ce que nous disons, ressort de cette constatation : Tout objet réel, dès qu'il peut, de soi, provoquer une jouissance esthétique, la provoque effectivement quand il est placé dans des conditions telles que sa vue ne produise aucun sentiment personnel, intéressé. Mis en cage, le lion de tantôt devient laid en soi, mais en somme commence alors seulement à devenir beau pour moi. La tempête est belle pour celui qui erre sur la grève; elle ne l'est pas pour le pêcheur qui navigue, ni pour sa femme, qui attend son retour.

De même, pourquoi trouve-t-on que le souvenir embellit? Le souvenir, dit Jules Sandeau (1), c'est l'embellisseur de toutes choses, qui a la suave et immatérielle délicatesse du reflet des arbres penchés sur le courant d'une rivière. L'eau s'enfuit et se renouvelle incessamment, mais le reflet reste, toujours insaisissable et toujours délicieusement tendre. D'où vient donc la beauté du souvenir? De ce qu'il nous représente des choses que nous ne vivons plus! Tandis que nous apprécions toujours notre état présent avec un certain pessimisme, le passé ne nous « intéresse » plus, et le souvenir nous présente ce qui fut notre vie même, à l'état de roman. Ainsi les souvenirs sont beaux, même ceux de nos peines; surtout ceux-là peut-être, à cause du contraste de la sérénité de la contemplation actuelle et du trouble où nous mettaient jadis le corps à corps avec la difficulté. Et quand le souvenir n'embellit pas, c'est qu'il y a des choses qui ne passent pas, d'irréparables douleurs, des hontes indélébiles. C'est aussi quand le souvenir rétablit maille par maille la chaîne du passé au présent, ne nous montrant le passé que comme la cause du présent, comme la promesse ou la menace du futur. Le souvenir est beau, quand il est bien celui du passé : quand entre ce passé et l'heure actuelle, la continuité est rompue (2). Il y a une part d'oubli dans la beauté des souvenirs. Et non seulement de ceux qui nous sont personnels, mais encore des autres. Il fut un jour bien naïf celui qui s'écria : « Beau comme l'Antique! »

Concluons : Quand une chose, belle en soi, est bien à la mesure de nos facultés connaissantes (conditions premières), quand donc elle est déjà virtuellement belle pour nous, elle le devient actuellement dès que nous pouvons en sa présence jouir de le voir, sans mélange d'aucun autre sentiment intéressé. Il faut, en un mot, qu'elle ne se présente à nous que comme une « chose-à-voir » et que nous puissions jouir purement de la contempler.

Ce caractère de sérénité du sentiment esthétique ressortira surtout si l'on réfléchit à la différence qu'il y a entre voir une chose en réalité et la voir en peinture. Songez au service que rend l'Art à ceux qui sont friands, gourmands ou gourmets de beauté.

Boileau qui a dit tant de maximes vraies, sans avoir jamais bien su pourquoi elles étaient vraies, a dit un jour :

*Il n'est point de serpent ni de monstre odieux,
Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux.*

C'est d'expérience journalière. En imitant les monstres odieux, l'art rend à notre soif de beauté le même service que quand il met les lions en cage. Sans compter qu'il leur laisse, avec la liberté, la vigueur et la santé dans toute leur fleur — même il en remet — le tout en effigie. Ne nous présentant que l'image des choses, et non les choses mêmes, l'art ne nous donne jamais les réalités que comme « choses-à-voir ». C'est ainsi que l'art d'imitation satisfait au même titre que la réalité le désir de contempler, sans que, comme la réalité, il excite d'autres émotions. Pour concrétiser notre pensée dans un exemple banal : un vrai fruit c'est un fruit à manger; pour

ne tenir qu'un fruit à voir, mieux vaut n'avoir qu'un fruit en peinture, une nature morte. C'est donc en ceci que la simple imitation embellit : elle anesthésie toute émotivité moins pure que le plaisir esthétique. Aussi est-ce un sophisme de dire : « Quelle vanité que la peinture, qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on n'admire pas les originaux! » (1) Entre l'original et la ressemblance, il y a de la différence : *Avoir et voir* cela fait deux!

Une remarque ici s'impose : Un esprit prédisposé à voir le beau pourra, personne ne l'ignore, le voir immédiatement dans la source réelle et le contempler à même la réalité. (Et sinon, d'où viendrait l'art lui-même?) Ceci à raison de l'attitude sereine et désintéressée que cet esprit prend à l'égard du réel. De là l'expression : voir les choses « en artiste » ou « faire quelque chose pour l'art », c'est-à-dire sans utilité pratique, et parfois malgré l'inutilité ou la nuisance.

Ce qui caractérise bien souvent les artistes, c'est d'être indifférents à la vie vécue, sauf au plaisir de voir. Aussi sont-ils très larges dans leurs sympathies, très tolérants à l'égard de certaines divergences. Les artistes sont aussi très inconstants en apparence, par la constance exclusive d'un goût esthétique qu'entretiennent mille objets aussi variés que nombreux; très mauvais gouvernants enfin et à ce titre chassés par Platon de la République idéale; ou administrateurs malhabiles qui échouent trop souvent à l'hôpital. Et comme le plaisir esthétique est obtenu par le silence de bien d'autres émotions, celui qui ressent ce plaisir, non seulement en joint en ordre direct, mais le plus souvent s'en rend compte en ordre réflexe. Car ce plaisir isole celui qui s'y adonne de la foule empressée; il distrait l'artiste des incidents journaliers de sa vie; de toute façon, il produit un privilège de sérénité dont le bénéficiaire a du mal à ne pas se rendre compte et à ne pas se féliciter. De là sans doute chez les artistes — Chateaubriand! — l'hypertrophie du moi et la tuméfaction de l'amour-propre, sentiment parasite du sentiment esthétique, et qui profite à la fois de la vigueur de celui-ci et de l'assouplissement de tous les autres.

Par contre, certains artistes sont parfois laidement pratiques, Victor Hugo, par exemple, et avant lui Voltaire, tous deux excellents financiers. Cela tient encore à ce qu'ils mettent à part le plaisir esthétique comme impraticable, se guidant pour les autres plaisirs d'après les principes de tout le monde et surtout par réaction, sans doute, d'après ceux du vulgaire. Bernardin de Saint-Pierre, le chanteur des amours idylliques et « niais » (c'est le mot de Lanson), de Paul et de Virginie, n'était rien moins qu'idyllique en ménage et très aigre chez lui.

En général, le tempérament artiste soutenu est rare. Le tempérament observateur, qui en est l'ébauche, n'est pas lui-même très commun. Aussi pour que les choses belles en soi se présentent simplement comme « choses-à-voir » et créent le plaisir esthétique ne faut-il pas trop compter sur ce facteur subjectif qu'on appelle l'« attitude artiste » : la plupart des hommes ne voient de beau que dans la représentation des choses; ils ne goûtent le charme des forêts que moyennant les forêts peintes; ils ne voient de comédies qu'au théâtre... là peut-être où il s'en joue le moins, et des moins intéressantes (2).

A l'inverse des esprits observateurs et surtout des artistes, d'autres éprouvent à la seule imitation des choses, ce sentiment que provoque la présence ou la réalité des choses elles-mêmes. Tels les tempéraments très ardents et ceux que la passion hallucine en quelque sorte au moindre semblant de son objet ou qui, incapables de contempler sereinement, n'ouvrent jamais leur âme au seul plaisir esthétique. Le signe suprême de la haine n'est-ce pas de « ne pouvoir souffrir quelqu'un en peinture »? En ce cas la passion porte sur le réel représenté. Il en est de même chez ces dévots qui, précisément parce qu'ils ont de la religion, ne voient pas la laideur d'un objet de piété : qu'on songe aux « foules de Lourdes! »

En d'autres cas, la passion porte sur la réalité même qu'est la représentation : l'érudit ne voit dans un tableau qu'un monument, et un jalou de l'histoire; l'antiquaire juif et avare n'y voit qu'une valeur marchande.

C. SENTROU.

Voilà la fin au prochain numéro.

(1) *Pensées*, fragment 134, édition Brunschvicg.

(2) « La beauté de la nature est moins accessible au grand nombre que la beauté de l'art. » M. DE WULF, *op. cit.*, p. 113.

(1) JULES SANDEAU, *La Roche aux mouettes*.

(2) Nous trouvons cette idée poétiquement exprimée dans la dernière strophe de *Vestiges* d'ADOLPHE HARDY.

Car le passé, le cher passé défunt

Est comme l'herbe, au long des très jonchées

C'est quand l'acier du temps pour jamais l'a tranchée

Qu'on en peut seulement goûter tout le parfum.

M. Paul Heuzé et le fakirisme

M. Paul Heuzé est venu à Bruxelles refaire les intéressantes démonstrations qui avaient édifié Paris (1).

Les prodiges des fakirs qui s'exhibent en Europe ne sont à ses yeux que des exercices d'entraînement ou des tours de prestidigitation. Il s'est appliqué à imiter les uns, à découvrir le truc des autres, de façon à démasquer les imposteurs qui présentent sous l'étiquette de « phénomènes métapsychiques » des performances relevant de la physique pure.

Je n'ai pas assisté aux séances du Palais d'Été, mais j'ai lu le livre de Paul Heuzé, *Fakirs, Fumistes et Cie* (2), et une longue conversation avec l'auteur m'a convaincu de la solidité de sa position. Nous avons affaire à un honnête homme, qui, par amour de la vérité, a entrepris une croisade contre la supercherie et la fraude. Ecœuré de voir la crédulité contemporaine se jeter sur le surnaturel louche du spiritisme, du fakirisme, de la sorcellerie, il a porté la lutte sur le terrain choisi par les sectateurs de ces mystérieuses pratiques. Il s'est soumis à de pénibles expériences, au risque d'être confondu lui-même avec les pitres et les jongleurs.

La couverture de son livre montre la photographie de « Paul Heuzé faisant le fakir », les joues et le cou transpercés de longues épingles à chapeau.

« Ainsi, dit l'avant-propos, voilà à quoi ces farceurs m'ont obligé !

« J'en éprouve encore, je l'avoue, quelque honte; et, surtout je m'excuse, auprès de tant d'hommes éminents qui ont bien voulu suivre mes modestes travaux, de m'être mis ainsi moi-même, un beau jour, à faire le pitre. Cependant, j'espère fermement qu'ils me comprendront. Car ce n'est pas de gaieté de cœur, on le pense bien, que je suis allé me livrer aux mêmes jongleries qu'un Tahra Bey. Mais il m'a semblé qu'une telle expérience était indispensable. Oui, il fallait que quelqu'un de sérieux — je revendique ce titre, sans fausse modestie — pût venir dire enfin :

« — Mais tout ce que vous nous montrez n'a rien de particulier. N'importe qui peut le faire. Et moi tout le premier.

« Voilà pourquoi j'ai fait de la catalepsie (!), voilà pourquoi je me suis promené dans un laboratoire avec de longues épingles enfoncées dans les joues et dans le cou.

« Ce spectacle — fort triste en lui-même, si on en comprend le sens, car il souligne cruellement la décourageante crédulité des foules — enseignera-t-il du moins à quelques-uns à observer et à réfléchir? Je l'espère et je le souhaite, ardemment. »

Ainsi, assuré par expérience personnelle que bon nombre des plus impressionnantes exhibitions des fakirs ne sont que l'application de lois physiques bien connues, s'étant rendu compte par l'étude que les autres n'ont que la valeur des tours de passe-passe de nos foires — sans compter celles qui se réduisent à de purs racontars grossis de jour en jour par l'imagination des narrateurs — M. Heuzé s'est appliqué à renouveler ces expériences devant le grand public. Il s'est adjoint pour cela un collaborateur bien bâti, un « fakir » qui porte pour la circonstance le nom de Karmah, originaire de... Carcassonne.

La plupart des performances classiques du fakirisme y passent. Karmah se transperce la peau de la gorge de longues aiguilles. Sans autre vêtement qu'une large ceinture autour des reins, il se laisse étendre sur la planche à clous. Tandis qu'il feint la raideur

de la catalepsie, le corps ne reposant que sur deux faux aiguilles, on lui place sur le ventre une grosse pierre qu'un brusque coup de marteau brise en morceaux, sans qu'il en paraisse souffrir le moins du monde.

La démonstration est convaincante, et les partisans des fakirs en sont réduits à se rejeter sur d'autres phénomènes plus compliqués à première vue. Nous en avons tous lu, de ces récits de voyages aux Indes, pleins de faits inexplicables, les uns plus étonnants que les autres. Et j'objecte tout de suite à M. Heuzé le « miracle » du fakir grimant à une corde jetée en l'air. De nombreux témoins n'ont-ils pas vu cela?

— Il n'en est rien, répond M. Heuzé. Les voyageurs n'ont pas vu, ils rapportent ce qu'on leur a conté là-bas. M. Francis de Croisset, dans sa *Féerie cinghalaise*, un bien remarquable livre d'ailleurs, raconte aussi le fait, mais il m'a avoué qu'il ne l'a pas vu lui-même. Et cependant on se fonde sur son témoignage. Ainsi, des autres; ils répètent ce qu'ils ont entendu. Interrogez-les; vous verrez combien incomplète fut leur observation, quand ils prétendent avoir observé. « On ne dit presque jamais en termes précis comment l'expérience a fini. Le fakir arrive en haut de la corde, et c'est tout; il ne redescend pas. Mais que voit-on exactement? Est-ce qu'il monte vers le ciel, avec sa corde, jusqu'à se « perdre » dans l'azur? Ou bien s'efface-t-il, comme une « vapeur », à quelques mètres seulement au-dessus des têtes? Ou bien redescend-il tout simplement de la corde et emporte-t-il celle-ci, après lui avoir redonné sa souplesse? Autant de questions sans réponses. »

— Sans doute, le phénomène, sans réalité physique, est-il simplement d'ordre intellectuel. Ne serait-ce pas une suggestion collective?

— Mais non! Ce serait là un miracle d'un autre genre, mais tout aussi grand. Il y a, convenons-en, des exemples d'hallucination collective. Mais la suggestion collective est une explication purement imaginaire, pour cette excellente raison que la « suggestion collective », cela n'existe pas.

M. Heuzé est très affirmatif ici, et à juste titre : « La suggestion existe, c'est certain. Mais c'est un phénomène très rare, qui exige, pour qu'on le réalise jusqu'au point d'obtenir une hallucination visuelle (la plus rare aussi des hallucinations), ce qu'on appelle — après tout assez logiquement — un « sujet ». Or, qu'à la grande rigueur, il ait pu arriver, une fois par hasard, qu'il se trouve deux « sujets », ou même trois, présents dans le même temps, et dans le même lieu, admettons-le encore. Mais comment supposer que, si notre fakir a autour de lui soixante-cinq personnes, qui vont et viennent, ces soixante-cinq personnes soient tout justement des « sujets »? Poussez les choses aussi loin que vous voudrez, vous serez bien obligés d'admettre qu'il y aurait beaucoup de spectateurs qui garderaient leur conscience nette. »

C'est l'évidence même. Le livre de M. Heuzé est la juste révolte du bon sens contre les billevesées de ces demi-savants, qui se figurent expliquer les phénomènes en y collant des étiquettes d'allure scientifique; ils ont trouvé un mot, qui les dispense de raisonner, mais ce mot, au lieu de résoudre la difficulté, ne fait que la déplacer.

L'origine de cette histoire de la corde, qui remonte à quelque quatre-vingts ans, est une pure jonglerie, dont le détail est raconté dans *Fakirs, Fumistes et Cie*. Il n'y a qu'à répéter, à ce propos, la parole d'un brahmane hindou à M. Heuzé : « Il faut tout de même que ces Européens soient rudement bêtes pour avaler cela! » Ils savent bien, les Hindous, que leurs fakirs sont des jongleurs très habiles qui, pour gagner leur vie, exercent le métier de prestidigitateur.

Et ces autres histoires d'enterrements de fakirs! Que de choses il y aurait à dire au sujet de ces prestigieuses mystifications! Celles-là aussi, M. Heuzé les a imitées à plusieurs reprises. Grâce à un certain entraînement, il a pu, à la troisième expérience, rester

(1) M. Heuzé parlera encore à la tribune des Conférences Cardinal-Mercier, le mercredi 5 février. Sujet : *La grande Farce du fakirisme*.

(2) Paris, Editions de France, 12 francs français.

une heure et vingt-cinq minutes couché dans un cercueil plongé dans l'eau. L'exercice n'est pas amusant, dit-il, ni sans doute hygiénique, mais j'ai voulu démontrer par le fait qu'il y a moyen de vivre ce temps-là des quelques litres d'air contenus dans cette boîte hermétiquement close.

— Mais les fakirs y resteraient des mois et des années...

— Voire, me répond-il. On n'est jamais parvenu à prouver cela, et leur tombe n'a jamais été surveillée que par des compères. Alors, pas de doute, ils n'y restent qu'une heure ou deux, quittes à s'y remettre une heure ou deux avant le déterrement.

Pour plus ample commentaire, je renvoie encore au livre de Paul Heuzé, de même que pour tous autres tours de passe-passe exécutés par ces jongleurs, bien dépassés d'ailleurs par l'habileté des prestidigitateurs européens. Mais ces derniers sont d'honnêtes amuseurs du public; ils ne se prétendent ni spirites, ni sorciers faisant appel aux puissances métaphysiques et, s'ils gardent le secret de leurs trucs, ils ne nient pas que l'illusion des spectateurs est due à leur extraordinaire adresse professionnelle. Il ne s'agit pas de dévoiler leurs stratagèmes, dont personne n'est la dupe.

Mais quand des fakirs, vrais ou faux, prétendent opérer des phénomènes surnaturels et induisent en erreur un public, malheureusement trop disposé à les croire, alors c'est une œuvre saine et salutaire de les démasquer, et il faut féliciter M. Heuzé de sa réussite. Il a obtenu un succès semblable, on se le rappelle, dans les fameuses séances de la Sorbonne, au grand dam de ces autres mystificateurs, européens ceux-ci, les spirites avec leur trop célèbre ectoplasme.

La morale à tirer de tout cela, c'est qu'en matière d'occultisme une extrême méfiance s'impose. Ne prenons pas pour argent comptant tout ce que racontent les Ossendowski (*Bêtes, hommes et dieux*) ou les Charles Richet (*Traité de métapsychique*), malgré leurs allures d'observateurs consciencieux ou de savants positivistes.

Outre qu'il n'y a pas de gent plus facile à bernier que les savants

— M. Heuzé en a donné la preuve pour Richet; voir son autre livre sur l'*Ectoplasme* (Renaissance du Livre) — trop d'exemples de manifestes mystifications devraient mettre sur ses gardes le bon public. L'affaire des diableries de Léo Taxil et de sa fameuse Diana Vaughan, qui fit tant de bruit il y a quelque trente ans, et qui n'était en somme qu'une cynique exploitation de librairie, fut une dure leçon pour les nombreuses dupes qui en furent victimes parmi les catholiques.

Encore ces derniers — s'ils ne sont pas ignorants de leur religion — ont-ils des principes dogmatiques sûrs pour les diriger dans le domaine du surnaturel. Les autres sont livrés sans défense à leurs terreurs superstitieuses. Aussi, à mesure que la Foi diminue, s'étend le royaume d'une mystique louche et malfaisante. Le monde est trop avide de surnaturel, pour ne pas remplacer le bon Dieu et les saints par de grotesques fétiches chargés d'écarter le malheur. Spiritisme, sorcellerie, magie, consultation des devins, superstitions ridicules forment l'envers ténébreux de notre siècle de lumière. Quoi d'étonnant qu'il se fasse prendre aux grossières fumisteries asiatiques!

Dans ses *Fakirs, Fumistes et Cie*, Paul Heuzé, qui ne se donne pas pour catholique, mais parle en matérialiste, fournit aux apologistes des miracles évangéliques ou des miracles de Lourdes d'excellents matériaux pour le discernement du vrai et du faux surnaturel. Quand il déclare le surnaturel impossible à réaliser par le fakir, le catholique comprendra que cette affirmation ne s'applique pas aux vrais miracles, mais qu'il s'agit précisément de savoir si ceux-ci sont ou non des faits. Il y a trop de différence entre les miracles de Jésus-Christ ou certains guérisons de Lourdes, d'une

part, et les prétendus prodiges des fakirs, d'autre part, pour que la confusion soit possible.

M. Heuzé a aussi d'excellentes pages sur l'objection, si souvent tirée contre le miracle, des lois inconnues de la nature. Il y a cinquante ans on eût considéré comme impossible le fait d'entendre à Bruxelles la voix de M. Hoover parlant à Washington. Mais aujourd'hui encore, répondra M. Heuzé, le miracle serait le même, si M. Hoover l'opérait sans le « truc » de la T. S. F. « Pas plus qu'hier, pas plus que demain, l'homme ne peut aujourd'hui parler à mille kilomètres, entendre la voix d'un mort, voler dans les airs, voir à travers une planche de bois : mais le téléphone est le truc, le phonographe est le truc, la radiographie, la T. S. F., le télescope sont les trucs. Or, c'est aussi ce que nous voulons dire quand nous affirmons que l'homme ne boit pas du plomb en fusion et ne porte pas 10,000 kilos à bout de bras. Sous-entendu : à moins de trucs. »

M. Paul Heuzé est un homme sincère et courageux. A ce double titre, son témoignage mérite d'être entendu. « Voir les choses comme elles sont » est sa devise. N'y contredisons point. Nous n'aurions qu'à perdre à voir les choses comme elles paraissent.

PAUL HALPLANTS.

Les apostasies à Vienne

Les milieux catholiques viennois sont consternés par les statistiques des apostasies à Vienne. Pas moins de 120,000 catholiques ont quitté l'Eglise durant les dix années d'après-guerre. Et le mouvement tend à s'accroître : chaque mois un millier d'hommes se détournent de leur Eglise. Les récentes missions prêchées à Vienne n'ont atteint que 16 p. c. de la population catholique et on n'a enregistré que 200 conversions. Que sont 200 conversions en face du chiffre de mille apostasies par mois? Que sont de 200 à 250,000 catholiques pratiquants dans un total de 1,420,000 catholiques baptisés (chiffre fourni par les registres de baptême) à Vienne?

La première responsable de ces apostasies est l'agitation socialiste. La démocratie sociale autrichienne possède une caractéristique qui la distingue du socialisme anglais et aussi, dans une certaine mesure, du socialisme allemand. Spirituellement, économiquement et moralement elle est conduite, pour les neuf dixièmes, par des Juifs, et par des Juifs chez qui l'Ahasvérisme et le Méphistophélisme, chez qui une haine du Christ et de l'Eglise à la mode du soviétisme moscovite, dominant sur tout autre élément, sur toute autre vue positive. Si jamais judaïsme justifia les mots écrits en novembre 1879 par l'historien Treitschke dans les *Preussischen Jahrbuchern*, c'est bien le judaïsme de la démocratie sociale autrichienne : « Les injures et les traits d'esprit lancés contre l'Eglise par les journalistes juifs, dit-il, sont positivement révoltants; et ces effusions sont offertes à notre peuple, dans sa langue à lui, comme les exploits les plus récents de la culture germanique ».

Le deuxième responsable des apostasies viennoises est cet étranger qui dicta la Paix de Paris : cette Paix qui mesura bien trop étroitement l'espace à l'Autriche, et surtout à Vienne, et créa des conditions de vie presque inhumaines pour une grande partie de la population viennoise (1). Ces conditions sont, pour

(1) C'est un Autrichien qui parle, un Autrichien éminent et très antiprussien. Nous croyons aussi que l'acharnement des Alliés contre l'Autriche — alors qu'ils ménageaient la Prusse — fut une grande erreur et une grande faute politique. Mais notre collaborateur nous permettrait de signaler ici que si nous déplorons le sort malheureux fait à sa patrie, nous déplorons davantage encore que l'Autriche-Hongrie ait fait le jeu de la politique allemande. Le Traité de Paris est un effet avant d'être une cause. L'effet de la guerre que voulurent et déchaînèrent les Puissances Centrales... (N. d. l. r.)

le radicalisme, un champ de culture naturel. Elles aidèrent la démocratie sociale à prendre l'ascendant dans cette Vienne qui, avant la guerre, avait une administration purement chrétienne, et elles l'érigèrent en maîtresse absolue.

Il y a une certaine mesure, un certain degré de pauvreté qui ne peut être enduré avec sérénité que par des natures héroïques : l'homme moyen s'accommode difficilement d'une espèce de monachisme où la pauvreté du logement et de la nourriture excède souvent celle de la cellule et de la table du trappiste. Quand pareilles conditions se présentent, cet homme réagit par le bolchévisme. Certes il est dit dans l'Evangile : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous » ; mais le pauvre est manifestement considéré ici comme une exception dans la société. D'après saint Thomas d'Aquin, la pauvreté involontaire, qui n'a pas été choisie de plein gré pour des motifs d'ordre religieux, est un mal social : l'idéal social, dit-il, serait une bourgeoisie florissante, une société dans laquelle le plus grand nombre possible d'hommes vivraient mieux que ne l'exige leur position. Dans la Vienne d'après-guerre, la pauvreté, et la pauvreté crasse, est devenue presque l'état normal ; il y a des centaines de milliers d'hommes dont la situation matérielle est bien pire que celle des Capucins et des Trappistes. Quand on fait à un homme une vie de purgatoire, ou d'enfer, il a vite fait de perdre foi en la Providence. Evidemment, la philosophie d'un tel homme n'a ni profondeur ni raison, mais elle s'explique par une certaine détresse et un certain désespoir.

L'apostasie viennoise est due encore à la nouvelle Constitution démocratique de l'Etat qui, en décrétant la liberté absolue, ne fit pas que servir le bien mais déclencha aussi tout ce que le pays contenait de forces négatives, corrosives et démoniaques. En nos temps démocratiques on parle beaucoup des fautes de l'Ancien Régime et de son gouvernement. Il avait, certes, bien des tares, mais il avait aussi des vertus. Il y eut bien des luttes entre l'Eglise et l'Etat ; toutefois ce n'était souvent pas des luttes de l'Etat contre les principes fondamentaux de l'Eglise, mais seulement des luttes pour établir nettement les vraies limites entre le champ d'action légitime de l'Etat et celui de l'Eglise. S'il y eut mainte intervention de l'Etat dans les affaires ecclésiastiques — comme la question des biens d'Eglise et la direction de l'enseignement — il y eut aussi, en revanche, pour l'Eglise, l'aide efficace et la protection de l'Etat.

Dans l'ancienne Autriche, l'Eglise jouissait d'une situation privilégiée. La police des mœurs de l'Etat contenait et bridait sans cesse les manifestations dissolvantes de la presse, de la littérature et de la vie. Aujourd'hui, l'Eglise a perdu sa position privilégiée en Autriche : dans tout ce qui concerne la vie publique (presse mondaine, théâtre, cinéma, T. S. F., vie sociale) elle est sans protection aucune contre les forces capitalistes qui tiennent entre leurs mains tous ces moyens d'influencer l'homme d'aujourd'hui. La suppression de la censure permet à l'esprit du mal de se manifester ouvertement à la lumière du jour. D'où, dans les théâtres, dans les librairies, dans les affiches, dans les kiosques, un dévergondage de pornographie et de propagande anti-chrétienne qui eût été impossible sous l'Ancien Régime. La démocratie a banni de la vie publique ces vieilles forces de l'ordre, liées encore à la tradition chrétienne qu'elles affirmaient et soutenaient, encore que bien insuffisamment parfois. Et, jusqu'ici, le résultat est que les forces de la ploutocratie gravissent de jour en jour les degrés de trône. Sombart disait dernièrement que, d'ici trente ans, Berlin — la première ville de l'Allemagne — serait devenue plus américaine qu'aucune ville américaine. Ce qui veut dire que Berlin sera plus ploutocratique, plus matérialiste et moins chrétien qu'aucun paganisme en Amérique. Les sociologues catholiques, eux aussi, admettent chaque jour davantage que le primat et l'hégémonie des puissances économiques ont une influence capitale sur le développement intellectuel et religieux d'un peuple. C'est ainsi qu'un professeur de théologie, Eschweiler, a pu écrire dans une étude intitulée : « L'origine de l'homme industriel », publiée dans *Hochland* : « On ne peut nier aujourd'hui que la conclusion de Karl Marx (c'est-à-dire sa doctrine de l'importance de l'ordre économique pour la vie de l'esprit) a été prouvée de façon éclatante par l'histoire des XIX^e et XX^e siècles. La puissance mondiale de l'industrie est un fait, aussi en Allemagne. La civilisation, l'ouvrier, toute la spiritualité de l'ordre technique-économique sont une manifestation du matérialisme historique... »

Autre responsable des apostasies à Vienne : le développement du parti social-chrétien. Jadis, sous la direction de Lueger, il s'était affirmé comme le parti des humbles, celui de la bourgeoisie chrétienne, ayant pour programme le maintien du plus grand nombre possible d'existences économiques indépendantes. Il devint un parti de masses sous le signe de la lutte contre la haute finance, et ses efforts vers la concentration. Les *Kommunalisierungen* de Lueger, c'est-à-dire le service communal des eaux, du gaz et de l'électricité, l'exploitation communale des tramways, eurent, avant tout, pour but d'exclure la grande finance libérale des situations vitales pour la communauté. A cette lutte contre la haute banque se trouva naturellement lié un certain anti-sémitisme, non pas dans le sens d'une haine antichrétienne des Juifs, mais comme volonté d'entraver leur force, de les maintenir à une place en rapport avec leur peu d'importance dans le chiffre total de la population. Le parti social-chrétien d'après-guerre s'est largement écarté de ce programme de Lueger. Ceci est dû, en grande partie, à la Paix de Paris qui mit la politique autrichienne sous le joug des capitalistes de l'Entente, et qui, par la coopération de la finance internationale, la força à plus d'égards envers le monde financier à l'étranger. Mais, à côté de ceci, il faut noter aussi, comme cause, l'influence croissante au sein du parti de certaines conceptions nouvelles, plus optimistes, mieux disposées envers la finance et les Juifs. La Hongrie aussi devint dépendante des capitaux de l'Entente. Si sa politique intérieure n'en restait pas moins très opposée à la haute finance et aux Juifs, c'est que ses dirigeants ne furent pas victimes de ce pacifisme, de cet optimisme au sujet des Juifs qui attaquait certaines personnalités dans l'Autriche chrétienne. Il est compréhensible que le parti social-chrétien perde son influence sur les masses, luttant pour leur existence et en grande partie prolétarisées, quand certains de ses dirigeants apparaissent s'appuyer fortement sur les puissances de la Banque et de la Bourse ; quand on proclame une « Liste d'Union » qui ne comprend pas seulement des *Christlichsoziale*, des *Landbändler* et des *Grossdeutsche*, mais encore cette démocratie qui n'est rien d'autre qu'une armée de défense au service de la haute finance et des Juifs.

Enfin, les défections de Vienne doivent être attribuées, encore en partie, à certains milieux ecclésiastiques eux-mêmes. Et tout d'abord à ceux qui, dans le passé, lors de l'expansion rapide de la ville, négligèrent de construire parallèlement de nouvelles églises et de créer les nouvelles œuvres d'apostolat religieux requises par la population croissante. A la naissance du mouvement conduit par Lueger, Vienne possédait 41 paroisses de plus de 10,000 âmes, dont deux qui en comptaient plus de 70,000. Une fois arrivé au pouvoir, Lueger voulut remédier aux besoins religieux de Vienne. « Douze nouvelles paroisses, avec chacune 5 prêtres et disposant de grandes salles de réunions, seraient fondées aux endroits les plus importants ». Le Conseil municipal de Vienne était prêt à fournir les fonds nécessaires. La chose fut empêchée par les libéraux, qui intervinrent avec succès auprès des ministères de la Justice et des Finances. Mais même si Lueger fut mis dans l'impossibilité de subvenir aux frais de construction d'églises nouvelles, en puisant dans les ressources de Vienne (en l'espèce dans le fonds pour l'agrandissement de Vienne) n'y avait-il donc pas dans l'Autriche d'avant-guerre une organisation ecclésiastique largement pourvue de terres, de capitaux et d'immeubles qui aurait pu, de ses propres deniers, fournir ce qui était nécessaire au bien-être spirituel de la cité ? Supposons seulement que certaines fondations ecclésiastiques, que certains couvents, ne se fussent pas enfermés étroitement dans la lettre de leurs traditions propres, mais que, l'esprit ouvert aux problèmes du jour, elles eussent consenti de généreux sacrifices pour aider à les résoudre. A quoi sert-il de s'accrocher à tous les biens de l'Ordre, à toutes les fondations faites en vertu de chartes octroyées il y a des siècles, si, par là, on concourt indirectement au développement d'une puissance qui, au moment venu, ainsi qu'il est arrivé aujourd'hui, confisque en partie les biens de l'Eglise, et, en partie, les rend improductifs ? Aujourd'hui que le peuple chrétien est considérablement appauvri, il est infiniment plus difficile qu'il n'eût été avant la guerre de trouver les moyens de construire de nouvelles églises. En tout cas, il nous reste la tâche de faire, à la dernière heure, ce qui nous est possible pour ouvrir de nouvelles églises et créer des œuvres nouvelles. On mande de Munich que le cardinal-

Salle PATRIA, rue du Marais, BRUXELLES

CONFÉRENCES CARDINAL MERCIER

DIXIÈME ANNÉE

Prendront la parole cet hiver :

- 20 novembre, S. G. Mgr du BOIS de LA VILLERABEL, archevêque de Rouen, primat de Normandie : *Jeanne d'Arc, du bûcher à la réhabilitation.*
- 27 novembre, Le Commandant PIERRE WEISS, commandant le Bourget : *Les charmeurs de nuages.*
- 4 décembre, M. RENÉ BENJAMIN : *LES AUGURES DE GENÈVE — Les vedettes.*
- 11 décembre, M. RENÉ BENJAMIN : *LES AUGURES DE GENÈVE — Les têtes folles.*
- 18 décembre, M. RENÉ BENJAMIN : *LES AUGURES DE GENÈVE — Les fonctionnaires.*
- 8 janvier, M. HENRI MASSIS : *Les écrivains que j'ai connus.*
- 22 janvier, M. JACQUES COPEAU, lecture : *L'Odyssée de Homère.*
- 29 janvier, Le Comte de SAINTE-AULAIRE, ambassadeur de France : *Talleyrand, sa vie, son œuvre.*
- 5 février, M. PAUL HEUZÉ : *La farce du fakirisme.*
- 19 février, M. JEAN YBARNEGARAY, député des Basses-Pyrénées : *Lamartine, orateur de génie.*
- 26 février, M. PHILIPPE de LAS CASES, du barreau de Paris : *La Justice et son Palais.*
- 5 mars, Le Comte GONZAGUE DE REYNOLD, professeur à l'Université de Berne, membre suisse à la Commission de Coopération intellectuelle de la S. D. N. : *Où va l'Europe?*
- 12 mars, M. HILAIRE BELLOC : *Le génie du peuple anglais.*
- 19 mars, Le Capitaine CARLO DELCROIX, grand mutilé de guerre, député au parlement italien.

La neuvième séance aura lieu le mardi 29 janvier, à 5 heures précises, par le comte de Sainte-Aulaire
SUJET : Talleyrand.

Cartes particulières pour chaque conférence en vente à la Maison F. LAUWERYNS, TREURENBERG, 39, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 1/2 à 12 heures et de 2 1/2 à 5 heures.

Dix Conférences

de M. ANDRÉ BELLESSORT sur VICTOR HUGO

Pour célébrer dignement le dixième anniversaire de leur fondation par S. Em. le Cardinal Mercier, les *Conférences Cardinal Mercier* offrent à leurs fidèles abonnés l'occasion d'entendre à Bruxelles, les dix conférences que M. ANDRÉ BELLESSORT fera cet hiver, à Paris, à la *Société des Conférences*, sur Victor Hugo.

Jeu. 17 janvier. — Des « Odes et Ballades » aux « Rayons

et Ombres » — Le Théâtre de Hugo.

Jeu. 24 janvier. — Ses premiers romans : « Notre-Dame

de Paris ».

Jeu. 7 février. — Victor Hugo journaliste et voyageur :

« les Choses vues » et « le Rhin ».

Jeu. 14 février. — L'Exil : « Napoléon-le-Petit » et « les

Châtiments ».

Jeu. 21 février. — Le poète épique : « La Légende des

Siècles » et « la Fin de Satan ».

Jeu. 28 février. — Le lyrisme des « Contemplations », des

« Quatre Vents de l'Esprit » et de « Toute la Lyre ».

Jeu. 7 mars. — « Les Misérables ».

Jeu. 14 mars. — Les derniers romans : « les Travailleurs

de la Mer », « l'Homme qui rit », « Quatre-vingt-

treize ».

Jeu. 21 mars. — De l'Année terrible à l'année fatale.

LA LOCATION EST OUVERTE

Les conférences paraîtront dans LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS

Secrétariat des conférences : à LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS
11, BOULEVARD BISCHOFFSHEIM. TÉL. : 220.50

archevêque Faulhaber n'autorise plus l'entrée de son diocèse, en fait d'ordres ou de congrégations d'hommes, qu'à ceux et à celles qui sont disposés à bâtir des églises et à assumer les fonctions pastorales. A Vienne, il n'est guère question de nouvelles fondations, vu qu'il y existe déjà un nombre considérable de communautés et que presque aucune nouvelle autorisation n'est sollicitée. Mais il faut de nouveau soulever la question de savoir si les maisons-mères et sœurs des couvents viennois ne pourraient pas renforcer le personnel et les moyens d'action de leurs maisons de Vienne.

Et ici, d'autres réflexions se présentent encore, au sujet du clergé. Si, non seulement à Vienne, mais aussi dans de nombreuses villes et bourgades de l'Autriche, souvent à peine un tiers ou un quart des catholiques baptisés pratiquent leur religion, la faute n'en est pas uniquement aux abus sociaux, à la contagion de l'esprit des grandes villes s'étendant dans les campagnes, au contact pernicieux avec l'étranger : dans bien des cas, elle semble imputable aussi au fait que certains pasteurs ne sont pas à la hauteur des tâches imposées par les circonstances actuelles. Chaque prêtre a déjà, pour lui-même, l'obligation de réaliser un idéal surhumain, ce qui ne va pas sans un travail ardu. Mais aujourd'hui, il a, en plus, des obligations importantes envers les âmes qui lui sont confiées. Dans un temps où chaque fidèle doit se dépenser jusqu'à la dernière limite pour survivre à la lutte pour la vie, le pasteur, s'il veut être vraiment à la hauteur des besoins contemporains, doit, lui aussi, se dépenser jusqu'à la dernière limite en chaire, au confessionnal, dans les œuvres. Beaucoup le font, mais non pas tous. L'auteur de ces lignes se souvient de villages autrichiens où la tenue du curé pendant la Messe, et où son sermon laissaient presque tout à désirer, mais où les habitants se louaient des connaissances de leur pasteur touchant le commerce de bétail, le matériel agricole, et les appareils d'électricité. Pareils prêtres ignorent ce dont il s'agit de nos jours, ils ne savent pas ce qui est actuellement en question (1).

Dr JOSEPH EBERLE.

Directeur de la *Schönere Zukunft*, Vienne.

Un départ monastique de Belgique pour l'Angleterre

Le rayonnement des initiatives catholiques de Belgique peut satisfaire la fierté d'une grande nation.

Pensons au rôle de l'Université de Louvain, au mouvement liturgique et à l'œuvre d'Amay, à l'action du Père Lebbe et de ses continuateurs, à l'Aucam, à la J. O. C. et à toutes les formes d'organisation catholique de la jeunesse, avec cette heureuse combinaison de souple adaptation et de forte unité qui fut préconisée et adoptée, la veille du Congrès de Liège, à la Journée sacerdotale de Namur.

Une de ces influences lointaines de nos foyers de vie catholique sera célèbre dans l'histoire religieuse d'Angleterre. Le souvenir est resté vivant et un peu frémissant, malgré l'intervalle et le fracas de la guerre, de cette conversion d'une communauté anglicane établie en l'île de Caldey. L'abjuration de ces moines protestants avait été reçue par Dom Columba, abbé de Maredsous. Un moine de la même abbaye, Dom Bède Camme, protestant converti lui-même avait également apporté lumière et encouragement à ces frères et à ces compatriotes engagés sur la voie qu'il avait parcourue quelques années plus tôt.

Sait-on qu'avant cette conversion une messe avait été fondée à l'Abbaye de Maredsous par une dame protestante pour la conversion de l'Angleterre? Naturellement, elle n'avait pas présenté en ces termes l'intention de messe qu'elle demandait au Révérendissime Père Abbé d'accepter à perpétuité au nom de sa communauté. Elle formulait cette intention de la manière suivante : « Pour la réunion de l'Eglise romaine et de l'Eglise d'Angleterre, et, après cet heureux événement, en action de grâces ». Dom Columba n'accepta pas l'intention ainsi formulée. Et ce scrupule

(1) La deuxième partie de cette étude — *Les Remèdes* — paraîtra dans notre prochain numéro.

d'orthographe théologique apparaît aujourd'hui bien remarquable. Il ne faut point prétendre à l'union du vrai et du faux, pensait le sage abbé, ni à celle de l'Eglise du Christ avec le schisme et l'hérésie. L'erreur doit se corriger en se conformant au vrai. Les Eglises séparées doivent rentrer dans la véritable Eglise. Après une discussion courtoise et charitable, la formule proposée fut changée en celle-ci, absolument irréprochable : « Pour que l'Eglise d'Angleterre fasse ce que Dieu veut et attend d'elle. » N'est-ce pas dans le même sens que S. S. le Pape Pie XI, par son Encyclique sur la véritable unité religieuse, a redressé les expressions et les idées de certaine propagande plus enthousiaste que théologique en faveur de l'union des Eglises?

Cette communauté de Caldey, convertie en 1913, entrée dans l'Eglise catholique et dans l'Ordre de saint Benoît, vient de quitter, pour des raisons d'ordre économique et financier l'île qu'ils ont illustrée. Contrairement à je ne sais quel bruit qui en a couru les moines convertis sont restés fermes et fervents dans la foi et la vie catholiques ainsi que dans l'esprit de saint Benoît. Ils changent tout simplement de lieu. Mais on comprend que l'Eglise eût vu avec tristesse l'île qui fut témoin de leur conversion retentissante, et qui avait d'ailleurs un long et glorieux passé catholique et monastique, retomber sous la domination protestante. Le Saint-Siège demanda à l'Ordre de Cîteaux, à qui ce domaine convient mieux qu'aux Bénédictins, de s'en rendre acquéreur.

La charge et la gloire d'y envoyer un essaim est échue à une Abbaye de Belgique, Notre-Dame de Scourmont-lez-Chimay. Abbaye de Belgique, disons-nous, plutôt que monastère belge, car c'est une colonie française, mais qui a bientôt assimilé des recrues de chez nous. C'est donc encore, au moins partiellement, un titre de gloire de l'Eglise de Belgique que cette occupation catholique et cistercienne de l'île de Caldey.

La troupe des fondateurs vient de partir de Chimay. Elle va vivre les temps héroïques et magnifiques des commencements. Elle cherche encore les moyens de solder l'achat onéreux que vient de faire pour elle l'Abbaye-mère. Nous attirons sur cette œuvre si grande et si hautement significative l'attention de nos concitoyens fortunés et généreux. Qu'ils se mettent en relations, si le cœur leur en dit, avec le Révérendissime Père Abbé de la Trappe de Scourmont-lez-Chimay.

Le moment est donc tout indiqué pour rafraîchir le souvenir de ce drame religieux que fut la conversion des moines anglicans de Caldey et aussi celle de la communauté féminine de Sainte-Brigitte, qui, à quelques lieues de là, vivait de la même vie et du même esprit.

Les raisons de cette conversion, nous les connaissons avec une rare précision, car le chef de la communauté en discuta par écrit avec les chefs de son Eglise dans un échange de correspondances qui a été publié sous le titre *A Correspondence* (brochure hors commerce), que M. René Bazin a résumé et dont il a cité les passages principaux dans le dernier chapitre de son livre *Fils de l'Eglise*.

On peut les résumer en quelques mots. Les Bénédictins anglicans n'ayant pas tardé à sentir le besoin d'une autorité qui les rattachât à l'Eglise du Christ, qui sanctionnât leur appartenance au corps mystique du Christ, qui leur donnât l'assurance vivante qu'ils étaient dans la bonne voie, sollicitèrent cette reconnaissance des chefs hiérarchiques de l'Eglise d'Angleterre. Or, ceux-ci tergiversèrent, firent des difficultés, opposèrent des objections et finalement refusèrent, parce que certaines doctrines et certains rites adoptés par les Bénédictins anglicans étaient par trop romantisés.

Connaissant la souplesse doctrinale peu ordinaire de l'anglicanisme, les Bénédictins de Caldey furent scandalisés de cette résistance. Ils ne purent se persuader qu'il y avait dans les principes du protestantisme motif et raison légitimes de leur opposer ce refus.

D'autre part, ils ne pouvaient ni ne voulaient se passer de la reconnaissance, du contrôle et du soutien de l'autorité instituée par le Christ. Ils y voyaient une condition essentielle de leur incorporation à l'Eglise du Christ. Après avoir longtemps hésité et longuement réfléchi, ils se jetèrent, ou plutôt ils avaient été jetés par l'anglicanisme, dans les bras de l'Eglise catholique.

Que nous ayons résumé exactement la pensée et l'évolution des moines de Caldey, on s'en convaincra aisément par les quelques

citations suivantes que nous empruntons à l'ouvrage de René Bazin :

A l'évêque américain qui lui avait donné la bénédiction abbatiale selon le rite romain, l'abbé de Caldey écrivait le 5 août 1912 :

« Comme le bruit vous en est peut-être parvenu, nous avons passé un moment critique, au sujet de la question romaine. Elle a été soulevée à plusieurs reprises, et, au dernier carême, nous sentions qu'il fallait rentrer en nous-mêmes, en tant que communauté, et bien savoir où nous en étions.

« Nous avons longtemps et attentivement délibéré, et, vers Pâques, nous avons pu prendre une heureuse et unanime décision, en ce qui concerne notre position dans l'Eglise d'Angleterre. Il nous est apparu clairement que c'est Dieu qui nous a placés où nous sommes, et que nous serions dans notre tort, si nous abandonnions, notre place actuelle, en nous soumettant à l'obédience de Rome. Il n'y eut, parmi nous, qu'un seul opposant, et il nous quitta immédiatement, pour entrer dans la communion romaine. Cependant, avant le pas décisif, il changea d'idée de nouveau. En sorte que nous avons traversé une des plus redoutables épreuves religieuses, non seulement sans perte, mais avec le grand bénéfice d'une vue plus claire de notre situation, et d'une unanimité d'opinion qui eût été impossible, si nous n'avions été guidés d'en haut dans cette décision. »

Quelques jours après, le 29 août 1912, c'est à l'archevêque de Canterbury qu'il confiait :

« Il y a toujours, il y a toujours eu, depuis le début, dans notre communauté, un respect spécial de l'autorité épiscopale. Sans cette autorité, requise et obtenue, nous sommes sûrs qu'il ne peut y avoir de vie religieuse durable et vraie, en ce sens que l'Eglise catholique a toujours entendu que la consécration et la claustration de ceux qui sont appelés au service de Dieu exige une règle spéciale. Il ne suffit pas que cette règle soit, en elle-même, approuvée comme sage et efficace. Dans le cas de la règle de saint Benoît, celle-ci est sanctionnée et reconnue par quatorze siècles comme le type même des codes pour les cénobites et les contemplatifs. Mais il est nécessaire à l'existence canonique de la communauté, à l'exercice de l'autorité légitime du supérieur, à la validité de la profession religieuse, que l'autorité vivante de l'Eglise les sanctionne. »

Plus librement et plus énergiquement, dans une lettre adressée, non plus à son archevêque, dont il sollicitait la reconnaissance et la discipline, mais à un évêque américain, le successeur de celui qui lui avait conféré la bénédiction abbatiale, il reprenait un peu plus tard la même doctrine :

« Le temps est largement venu, pour nous, de nous appuyer sur l'autorité épiscopale. Quoique nous puissions endurer, comme individus privés, du fait de la négligence épiscopale, nous ne le pouvons supporter, en tant que communauté en plein développement. Sans autorisation épiscopale, nous serions en danger de dériver, comme le fit le Père Ignatius à Hantony; et, à ma mort, la continuation de notre œuvre serait douteuse. Ce que je sais de la vie de communauté m'a convaincu que la plupart des échecs sont dus à un manque de claire vue des nécessités de cette vie, et à un manque de secours direct des évêques. Si on veut que la vie de communauté soit stable et durable, et que les vœux des religieux soient valides et les engageant, il faut qu'il y ait obéissance à une autorité constituée pour cela.

« Des gens bien intentionnés me disent constamment que si nous laissons les évêques tranquilles, ceux-ci nous laisseraient tranquilles. Mais c'est la dernière chose à souhaiter... Nous ne pouvons pas accepter d'être regardés comme une société privée, et, personnellement, je n'ai jamais désiré d'être franc-tireur, sans dépendance vis-à-vis d'aucun supérieur. »

Cette lettre est datée du 25 octobre 1912.

Concrètement, le premier acte épiscopal que l'abbé de Caldey demandait à l'Eglise anglicane était la nomination officielle d'un visiteur. C'eût été en effet une reconnaissance de l'autorité ecclésiastique. L'évêque d'York fut sollicité à cet effet. Il envoya deux membres de son clergé pour enquêter minutieusement à l'Abbaye bénédictine anglicane.

Mais après avoir pris connaissance de leur rapport, il posa de suite de graves conditions à son acceptation : appartenance matérielle de l'Abbaye à l'Eglise d'Angleterre, usage du *Prayer book*, suppression dans le calendrier de Caldey des fêtes de l'Immaculée

Conception et de l'Assomption, renonciation à l'exposition du Saint-Sacrement et à la bénédiction eucharistique, renonciation à l'usage des reliques.

L'abbé lut ces conditions à ses moines. Il leur demanda d'écrire chacun leur sentiment. Ces avis furent lus à haute voix. Puis, l'abbé donna le sien. La conclusion fut la suivante : on nous jette dans les bras du catholicisme.

Il y eut encore un échange de lettres, mais aucun changement d'attitude n'y est exprimé. Aussi la décision de passer à l'Eglise romaine fut-elle prise par la communauté de Caldey et en même temps par celle de Saint-Brice's. Voici en quels termes l'abbé de Caldey en fit part à l'évêque d'Oxford. Après avoir rappelé tous les refus de l'Eglise d'Angleterre de reconnaître pratiquement la vie bénédictine qu'il avait embrassée et dans laquelle il avait entraîné de jeunes hommes avides d'élévation religieuse, il poursuit :

« Pardonnez-moi, Monseigneur, si je vous écris rudement. Je n'ai pas travaillé tant d'années, cœur et âme, à ce que je crois fermement être ma vocation, et Dieu ne m'a pas aidé à passer au travers de difficultés sans nombre, pour que je trouve aisé de renier pratiquement ce que j'ai toujours cru et enseigné ouvertement, persuadé que j'étais qu'avec toutes ses anomalies, l'Eglise d'Angleterre avait des formulaires susceptibles d'une large interprétation, et que la compréhension dont elle se vante — englobant tant d'opinions diverses sous un commun dénominateur — pourrait trouver une place, si petite fût-elle, pour un groupe d'hommes qui s'étaient entièrement voués à Dieu, dans la vie de prière, sous la règle de saint Benoît.

« C'est au principe d'autorité que nous faisons appel, et si nous nous soumettons à l'Eglise romaine, c'est parce que nous en sommes venus à croire qu'il ne peut exister de forme organisée et stable de la vie catholique hors de la communion avec ce Siège, auquel nos pères anglais furent arrachés.

« Je vous remercie grandement, Milord Evêque, de toute la peine que vous avez prise, avec bonté pour nous, et pour le désir que vous avez eu de nous aider... Je me recommande, moi et mes chers frères, à vous, vous demandant de ne pas penser à nous sévèrement, mais de prier Dieu qu'il nous donne la grâce et la force d'être fidèles, à ce que nous croyons, en vérité, être sa volonté. »

Le sens de toute cette histoire n'est donc pas douteux. A vouloir adopter une règle d'ascétisme dont personne ne peut nier qu'elle soit imbue du plus pur esprit du christianisme et à vouloir vivre cette vie monastique sous la responsabilité de l'autorité ecclésiastique, ce qui n'est également qu'une observance évangélique, des âmes de bonne volonté ont éprouvé dans la plus haute Eglise protestante un malaise grandissant qui a fini par les ramener dans le sein de l'Eglise catholique. Quelle preuve vivante de la vérité du catholicisme et de sa continuité avec le christianisme de l'Evangile et de l'histoire ! Et aussi quel intérêt nous devons attacher, à la lumière de ces événements, aux efforts de la haute Eglise protestante.

Un journal catholique anglais, aux premiers jours de Caldey et lorsque la conversion était encore imprévisible, avait parlé sur un ton moqueur de ces tentatives anglicanes pour renouer avec la tradition bénédictine. De l'Abbaye de Maredsous, Dom Bède Camm s'émut des conséquences que pouvait avoir pareil langage et il écrivit au *Catholic Times* une lettre que celui-ci publia le 21 juillet 1905 et dont nous transcrivons les lignes essentielles.

« Il est si facile de se moquer, si facile et si désastreux !... Je ne connais rien de ces braves gens, excepté ce que j'ai entendu dire... Sans aucun doute, ils ne peuvent avoir réellement la prétention d'appartenir à notre saint Ordre; cependant, ils aiment saint Benoît, ils essaient de garder sa règle, ils servent Dieu du mieux qu'ils peuvent, selon leurs lumières... Par conséquent, on doit leur épargner la dure moquerie de ceux qui, sans aucun mérite personnel, possèdent le don inappréciable de la foi. Il me paraît bien étonnant de songer aux trésors de dévotion qui sont déposés aux pieds de Notre-Seigneur par ceux qui, nous le savons, vivent en dehors de la sainte Eglise. » Et non moins étonnante, ajouterons-nous, la pensée des approches de la vérité et de l'Eglise que constitue tout effort loyal et généreux de perfectionnement chrétien et d'observance évangélique.

LOUIS PICARD.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

A propos d'une lecture homérique.

En dépit de vaines et impertinentes critiques, inventées par l'envie, colportées par la sottise, les Conférences Cardinal Mercier poursuivent leur brillante carrière. La veille du troisième anniversaire de la mort de leur illustre fondateur apparut à la tribune que dix années d'éloquence ont rendue justement célèbre, non pas un orateur, mais un artiste, Jacques Copeau, qui vint lire quelques fragments de l'*Odyssée*. Tel fut le succès de cette transfiguration d'un texte sur lequel trois mille ans ont passé qu'il semble impossible au chroniqueur hebdomadaire de cette Revue de ne pas le signaler ici. L'humanisme, en effet, je veux dire la culture gréco-latine, est une cause qui nous est chère et, quand l'occasion s'en offre, nous tenons à lui apporter notre modeste concours.

Ce qui nous a frappé dans cette inoubliable audition de ce merveilleux interprète d'un des plus grands poètes du monde, c'est l'état d'âme de cette salle aussi pleine qu'aux jours de gala. A la table couverte du tapis vert, un monsieur en veston lisant quelques pages d'un aède grec qui vécut neuf cents ans avant Jésus-Christ et chanta, dans sa vieillesse, sans doute, les aventures d'Ulysse, après avoir chanté dans sa jeunesse la colère d'Achille, et ce public de 1929, composé en majeure partie de dames, jeunes filles, jeunes gens, hommes du monde des affaires, de la politique, quelques-uns de celui de l'enseignement et des lettres, littéralement suspendu aux lèvres du lecteur, buvant sa parole, suivant le jeu expressif de sa physionomie, absorbé, secoué, ému, frémissant, réagissant à toutes les intentions de l'interprète, passant par toute la gamme de la sensibilité, la curiosité, l'intérêt, l'effroi, l'admiration, la violence de la passion, l'attendrissement des sentiments les plus délicats.

Nous n'étions plus à Bruxelles, rue du Marais, mais à Ithaque si puissamment évoquée devant nous, dans l'antique manoir où Ulysse vient de rentrer après vingt ans d'aventures et de terribles infortunes et où, sous les livrées d'un chemineau en haillons, il a retrouvé, sans se donner à connaître, Pénélope, héroïquement fidèle, Télémaque son fils, deux serviteurs et une vieille servante restés aussi inébranlablement attachés à leur maître, mais une bande affreuse de jouisseurs égoïstes qui mettent sa demeure au pillage, se vautrent dans l'orgie, et se disputent la main de Pénélope dont ils espèrent laisser la constance. Faut-il vous dire notre sympathie ardente pour les uns, notre indignation contre les prétendants. Quand, de sa voix profonde et qui reste toujours pure à travers toutes les inflexions, toutes les modulations imaginables, Copeau, qui est pour nous le témoin revenu du lointain des âges pour nous instruire, nous apprend que Pénélope s'est avisée de proposer aux vils usurpateurs, pour les éprouver, de bander l'arc, le grand arc d'Ulysse, conservé au trésor, un éclair d'espérance brille à nos yeux. Ils ont beau faire, en effet, leurs bras débiles fléchissent impuissants. Seul, Ulysse est maître de l'arc redoutable. « Comme un chanteur, qui sait manier la cithare, tend aisément la corde neuve et fixe à chaque bout le boyau bien tordu, Ulysse alors tendit, sans effort, le grand arc, puis sa main droite prit et fit vibrer la corde, qui chanta bel et clair, comme un cri d'hirondelle. » Quel tressaillement dans l'auditoire, quand Ulysse apparut, dépouillé de ses loques, debout sur le seuil du mégaron, dieu de la vengeance, se révélant soudain à la meute affolée, abattant à coup sûr l'immonde racaille qui a voulu déshonorer son foyer, en première ligne Antinoüs et Eurymaque, les chefs de ces pillards éhontés. Haletants, nous suivions les péripéties de l'affreux carnage au cours du banquet. Après les flèches, les piques, les longues javelines qui fauchaient ces êtres de proie.

Ils sont nombreux, Ulysse n'a pour lui que Télémaque, le brave Eumée, le bouvier Philéthios, mais il combat pour l'honneur de

sa maison sous l'égide d'Athénè. La vision de Melanthios pendu dans les nœuds de la mort, puis horriblement mutilé, nous fut soustraite. Nous ne vîmes pas non plus le supplice des chambrières dévergondées qui versèrent l'opprobre sur le manoir. « Grives aux larges ailes, colombes qui vouliez regagner votre nid, vous donnez au filet dressé sur le buisson, et vous voilà couchées au sommeil de la mort. Ainsi, têtes en ligne et le lacet passe autour de tous les cols, les filles subissaient la mort la plus atroce et leurs pieds s'agitaient un instant, mais très court. »

A chaque exécution, je le confesse, sans nous croire pour autant devenus des tigres, nos cœurs applaudissaient. Le sang a purifié la chaste demeure des époux. A cet âge héroïque, on croit à la sainteté du mariage, si bien que dans l'*Illiade*, toutes les horreurs du siège de Troie sont envisagées comme la conséquence de l'adultère de Paris qui enleva Hélène au magnanime Agamemnon. Il y eut cependant une apparition qui nous glaça d'épouvante : Télémaque et Eurycleé trouvèrent à l'issue des combats, « Ulysse au milieu des cadavres » ; il était tout souillé de poussière et de sang. On eût dit un lion qui vient de dévorer quelque bœuf à l'enclos ; son poitrail et ses deux bajoues ensanglantées en font une épouvante... Des pieds au haut des bras, c'est ainsi que le corps d'Ulysse était souillé. »

On conçoit que si nous palpitions ainsi comme des harpes sous le plectre d'or du verbe homérique, c'est que Copeau nous joua cette tragédie en grand tragédien incarnant à lui seul tous les rôles.

Et puis, avec un art suprême, tout à fait dans la tradition de l'Hellade, à la tragédie succéda une ravissante idylle, la reconnaissance d'Ulysse et de Pénélope. On pourrait croire que le fils de Laerte, lion par la vaillance, renard par l'astuce, le guerrier qui détruisit tant de remparts, immola tant de vies humaines, le merveilleux ironiste qui se joua de la féroce de Polyphème, jusqu'à lui faire dire aux Cyclopes que « Personne » avait crevé son œil unique, on pourrait croire qu'il est toute violence et toute ruse. Erreur ! il y a en lui des trésors de tendresse conjugale. Homère s'est bien gardé de faire tomber aussitôt dans les bras de l'un et de l'autre le mari et la femme, il a déployé dans le dénouement une psychologie savamment graduée, il nous a peint Pénélope comme paralysée par la défiance, subjuguée par une incoercible incertitude, étouffant les appels de son cœur, résistant à tous les témoignages, tant, par respect pour le cher époux dont elle est séparée depuis vingt ans, elle redoute le piège tendu à son amour. Elle ne se rendra qu'à l'évidence palpable, en dépit des objurgations juvéniles de Télémaque, malgré les affirmations d'Eurycleé. La lumière jaillit enfin. Ils ont un secret qui sera le signe de reconnaissance. Eux seuls savent comment fut construit le lit de la chambre nuptiale et Ulysse fournit des détails d'une précision surprenante qui font tomber les dernières hésitations. Alors, c'est l'explosion de la tendresse et plus d'une auditrice aura versé un pleur sur la joie immense de Pénélope enfin reconquise, sur le couple désormais réuni après une si longue odyssée, après un si long enchaînement d'épreuves et d'infortunes.

* * *

Erreur totale de s'imaginer que les héros d'Homère sont des primitifs taillés à la hache, ils sont sculptés avec un art profond. Victor Hugo a dit le mot juste : *Ce sont des géants nuancés*. Ils sont assurément idéalisés, ils dépassent le niveau normal, ils restent essentiellement humains. Voilà la clef du mystère ! Voilà pourquoi cette salle qui de prime abord semble si éloignée du monde héroïque, ces Belges du vingtième siècle déliquescents et raffinés se retrouvent dans ces héros homériques, dès qu'un interprète est capable de les leur découvrir. Oui, le décor de ces antiques épopées populaires a changé, les contingences et les modalités de la vie de ces âges disparus nous restent étrangères, mais la nature est éternelle et c'est son visage que l'*Odyssée* reflète avec vérité, mais l'humanité est éternelle et ce sont ses passions

que l'*Odyssée* répercute avec une puissance inégalée. Tout ce qui remue et bouillonne aujourd'hui encore au fond de nos cœurs se retrouve dans ces vieux chants qui ont passionné toutes les générations parce qu'elles y sont toutes reconnues. Ce n'est pas dans les couches souterraines du subconscient, ni dans les morbides explorations de l'introspection proustienne, ce n'est pas dans le fictif et l'artificiel, c'est dans les profondeurs de l'âme humaine mise à nu par l'expérience que le premier et le plus grand des poètes, le père de toutes les littératures a taillé ces types immortels, ces marbres splendides, les Pénélope et les Andromaque, les Priam, les Thétis, les Achille et les Patrocle, où sont gravés pour les siècles l'amour conjugal, l'amour paternel, l'amour maternel, l'amitié. Ignorant des bizarreries et des tarabiscotages modernes, Homère a reproduit la vie telle qu'elle lui apparaissait, probablement avec un recul de quelques années favorable à une certaine idéalisation, mais avec une sincérité d'accent inimitable. Ses créations sont larges, profondes et ont enfanté par l'imitation une multitude d'œuvres. Ulysse est et sera toujours prodigieusement intéressant, il personnifiera toujours l'homme aux prises avec toutes les traverses, en butte à tous les assauts et triomphant de tous les obstacles par des miracles d'habileté, d'endurance, de patience invincible. Le type d'Ulysse, tel qu'il est conçu et tel qu'il vit dans l'*Odyssée* atteint à l'universalité. Il se trouve que le représentant le plus authentique, le plus complet de la race hellénique est un des exemplaires les plus caractéristiques de l'humanité.

Que ne donnerais-je pour entendre Copeau interpréter Nausicaa ! C'est, à mes yeux, la création la plus originale et la plus pré-chrétienne d'Homère. Qu'on ne se récrie pas ! L'austère saint Basile, qui a tracé dans son discours aux jeunes gens sur la lecture des auteurs païens le plus juste programme de l'humanisme chrétien, saint Basile n'a pu se défendre d'admirer avec enthousiasme, dans le récit du débarquement d'Ulysse à l'île des Phéaciens, la rencontre du naufragé dépouillé, ne gardant plus sur lui que le vêtement de sa dignité personnelle et de Nausicaa encore embellie par la plus adorable pudicité. Jeune fille idéale, simple et gracieuse, pure et fraîche comme l'aurore, hardie comme l'innocence, modeste comme une vierge chrétienne, une princesse enfant qui joue à la paume et blanchit son linge.

C'est une nature saine, sans trouble passionnel, et qui a désespéré tous les imitateurs. Sophocle l'avait mise à la scène dans « Nausicaa et les blanchisseuses », malheureusement perdue, Goethe a voulu la transposer mais dans sa conception le type est altéré. Shakespeare seul s'en est approché dans cette scène de la *Tempête* où Miranda, fille de Prospero accueillie en son île fabuleuse le jeune Ferdinand de Naples que la tempête y a jeté.

Voilà pourquoi, parce qu'il a travaillé en pleine nature Homère après trois mille ans est toujours jeune de gloire et d'immortalité. Voilà pourquoi, quand un artiste de la force de Copeau le fait revivre, tout humain l'acclame.

Evidemment, il y a un inévitable déchet, car ce texte-là n'est qu'une traduction, celle de Victor Bérard, le plus érudit homériste de notre époque et, peut-être, le plus parfait traducteur. Il ne faudrait pas faire tort cependant à Leconte de Lisle, qui était helléniste, ni surtout aux frères Croiset pour les fragments qu'ils ont donnés.

L'original de plus en plus étudié, offre une perfection technique de la langue, de la versification qui ne fut jamais surpassée. Il y a là, entre la simplicité vigoureuse de l'inspiration et la recherche d'un art savant, un contraste déconcertant. Aussi bien, à mesure que progresse la critique littéraire, à mesure que l'histoire littéraire est plus connue, l'échafaudage wolffien s'écroule et l'unité d'auteur, pour chaque épopée ou mieux même pour les deux épopées, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, s'avère comme une nécessité. Oh ! la lourde patte de Wolff tombant sur ces œuvres que toute l'antiquité avait assignées à Homère et les mettant en pièces ! Sous ce marteau-pilon de la critique négative, il ne restait plus qu'un agrégat informe de chants populaires dus à une vingtaine d'aèdes, spontanément échos de la race, et qui avaient fini par trouver un arrangeur. C'était mentir à l'histoire universelle, car toutes les grandes épopées populaires connues sont signées d'un nom. C'était ne rien comprendre au critère interne. Triomphe du parti-pris audacieux qui ne voyait plus que contradictions et se

rendait incapable de saisir l'harmonie. Il y a de ces objections ridicules qui n'ont disparu que sous la pioche des chercheurs. On arguait de l'inégalité de la composition, on se butait à des chefs-d'œuvre précédés et suivis de parties faibles, absolument inférieures et donc, décelant une autre main. A ce compte, la troisième partie de la *Légende des siècles*, contraste trop par sa facture avec les deux premières pour appartenir à Victor Hugo. On s'est appliqué à l'examen d'ouvrages datant d'époques historiques, d'une indubitable authenticité et l'on a été fort surpris de constater qu'un auteur n'est pas toujours égal à lui-même et présente des variations aussi tranchées que celles des poètes homériques. D'une façon générale, il est clair que l'*Odyssée*, poème de la paix, composé peut-être sur le tard, diffère fortement de l'*Iliade*, poème de la guerre, écrit vraisemblablement à l'époque de la jeunesse.

Qu'il se rencontre pas mal d'interpolations, des additions postérieures, c'est l'inévitable fortune de ces chants qui eurent une immense popularité, qui furent le livre de lecture de tous les enfants de la Grèce, comme la Bible de l'Hellade répandue partout où fut parlée la langue grecque. A la critique sagace de découvrir ces parasites et de les éliminer. A cet égard l'édition de M. Bérard semble répondre aux légitimes exigences de la science chaque jour plus avertie.

Il est intéressant d'observer que depuis la Renaissance, jamais Homère ne fut plus goûté, plus admiré que de notre temps. Le XVII^e siècle était trop sévère, trop vite choqué par les familiarités de ces poèmes, si proches de la nature et ne la fardant pas pour en apprécier toute la beauté. Le XVIII^e siècle revint à Homère avec une plus large compréhension, Herder et Goethe furent les initiateurs de la bienfaisante réaction en Allemagne. La France suivit avec André Chénier, à l'âme antique. Le romantisme qui prétendait émanciper la littérature, la délivrer des lisières du classicisme fut favorable à Homère. Dans sa préface de *Cromwell*, Victor Hugo ne voit plus dans le talent de Virgile que la lune d'Homère et Sainte-Beuve, comme le note Laurand, sera l'interprète de l'opinion commune quand il célébrera dans les poèmes homériques, le plus admirable produit de la poésie humaine. Indubitablement, elle est la source de laquelle dérive presque toute la poésie moderne à quelque degré. Et il n'y a pas de poète qui ait exercé une influence aussi profonde, aussi universelle que cet Homère qui n'aurait pas existé !

N'était la crainte d'endormir mes lecteurs, car Homère, qui sommeille parfois lui-même, a dit du sommeil, frère de la mort, qu'il était le maître et des dieux et des hommes, je voudrais m'étonner que les programmes d'humanités sacrifient l'*Odyssée* à l'*Iliade*.

L'*Odyssée* est infiniment plus intéressante, elle est, en partie, comme l'a démontré Bérard, le journal de bord adapté d'un périple phénicien dont l'illustre érudit a repéré les étapes ; elle est un prodigieux roman d'aventures, elle se déplete dans le domaine du merveilleux le plus fantastique, elle a des épisodes, comme celui de Polyphème, où se joue l'ironie la plus spirituelle parmi des inventions inouïes d'imagination, elle offre une galerie de caractères fouillés par une psychologie surprenante : elle est le spectacle de la vie où l'on lutte, où l'on souffre, où l'on patiente, où l'on finit par réussir en y mettant le prix de l'effort ; elle abonde en descriptions qui sont des modèles achevés, en comparaisons de natures on ne peut plus suggestives.

Quelle excellente école et que je voudrais m'y remettre si l'on pouvait rajeunir !

J. SCHYRGENS.

La revue catholique des idées et des faits

la plus répandue,

la moins chère,

la mieux informée

Faits-divers et commentaires

Compte rendu analytique de la leçon de l'instituteur ardennais...

Sur l'automobile

— L'automobile, mes chers enfants, est une des plus nobles conquêtes de l'homme.

L'on ne sait pas assez que c'est un curé français qui l'a inventée. Les habitants de notre province de Luxembourg ont aussi beaucoup contribué à cette découverte puisque c'est un Gaumais nommé Lenoir, du pays de Virton, qui imagina le moteur à explosion sans quoi il n'y aurait jamais eu d'automobile, comme l'a fort bien expliqué la *Défense wallonne*.

Ni l'abbé français ni l'intelligent Wallon ne se sont d'ailleurs enrichis, et c'est bien ce qui arrive ordinairement aux prêtres et aux inventeurs : ils font le bien et les autres font fortune.

Je ne vous décrirai point par le menu le mécanisme de cette admirable machine ; il sera encore temps de vous mettre au courant quand vous devrez devenir chauffeur ou constructeur.

Nous passerons plutôt en revue les devoirs qui nous incombent à l'égard des propriétaires ou des conducteurs d'auto.

Il les faut d'abord respecter comme tous les autres hommes et les renseigner exactement lorsqu'ils nous demandent poliment le chemin. Que s'ils ont une sale tête, un langage grossier et paraissent en état de péché mortel, je ne verrais pas de mauvais œil que vous leur fassiez faire un petit tour supplémentaire.

Ayez pourtant soin, mes chers amis, de ne point mesurer votre obligeance à la fortune de ceux qui vous interrogent. Sachez-le : un modeste conducteur de Ford ou de Citroën a le même droit à votre charité qu'un brillant propriétaire de Cadillac ou de Panhard-Levassor.

Pour se garantir des accidents, les automobilistes intelligents clouent une médaille des Rois-Mages ou de saint Christophe sur le tablier de leur voiture. Les autres suspendent une sorte de poupée contre la vitre-arrière de leur machine. Ne vous moquez pas trop de cette pratique stupide.

Certains sauvages adorent le soleil, la lune, les étoiles, le feu, la pluie, le vent et les courants d'air. D'autres se nourrissent de chair humaine tandis que les Juifs n'osent même pas manger de la viande de cochon, laquelle est pourtant excellente au témoignage unanime des Ardennais intelligents. Au pays de Charleroi, des matérialistes se rencontrent qui prétendent que c'est le Père Dore qui a créé le ciel et la terre. A Bruxelles et dans les grandes villes, des savants enseignent que la chimie, la sociologie, l'antialcoolisme et la musique parviendront, un jour, à consoler l'homme de toutes ses peines, à le guérir de toutes ses maladies et à le rendre parfaitement heureux ici-bas.

Vous le voyez, tous les goûts sont dans la nature ; toutes les croyances et toutes les superstitions prennent racine dans la cervelle des hommes.

Ne nous moquons pas, mes chers élèves, des citadins qui ont des idées extraordinaires et puériles. Plaignons plutôt ceux que leur peu d'instruction religieuse pousse à mettre leur confiance dans les poupées et les mascottes. Car il y en a beaucoup qui ont un porte-plume-réservoir en poche et qui roulent en automobile ; et ce n'est pas toujours leur faute s'ils n'ont pu, comme vous, jouir des bienfaits d'une bonne école primaire.

Il vous arrivera peut-être aussi, mes chers amis, d'être témoins d'un accident d'automobile.

Votre premier devoir sera alors d'exhorter ceux que vous verrez gisant sur la route à la contrition de leurs péchés. Ensuite vous irez chercher Monsieur le curé. Puis vous appellerez le docteur afin qu'il les soigne et les salue si possible. Et enfin, en cas qu'il

n'y ait plus rien à faire et que vous les voyiez succomber, vous réciterez pour eux une prière et vous n'oublierez pas de remercier Dieu de ne vous avoir point fait mourir à leur place.

Sur l'histoire du braconnage

L'abbé Pecquet, curé de Bétaumont, a fort bien expliqué, dans son livre, mes chers enfants, ce qui distingue le chasseur du braconnier.

Celui-ci est ordinairement mal vêtu et mal peigné ; celui-là est, au contraire, bien habillé et très soigné de sa personne, il a des guêtres de cuir jaune flambant neuf et met souvent à son chapeau de feutre une plume de faisan dérobée l'on ne sait où. Le premier ne possède point de port d'armes ; le second en aurait vingt-cinq si c'était nécessaire. Enfin le braconnier prend du gibier tandis que le chasseur revient bredouille lorsqu'il n'a pu aller s'approvisionner chez les marchands de gibier.

Mais c'est l'histoire du braconnage des origines jusqu'à nos jours que je voudrais passer en revue devant vous.

La Science historique ne nous renseigne pas exactement au sujet de Nemrod. Selon les uns, c'était un braconnier, vu qu'on ne parle pas de son port d'armes et qu'il était heureux à la chasse. Selon les autres, il était chasseur, puisque nous ne lisons pas dans l'Ancien-Testament qu'il ait jamais subi la moindre condamnation.

Si nous passons rapidement au XII^e siècle, les documents critiques nous prouvent que l'état de braconnier était alors aussi honorable qu'un autre.

Nous trouvons, en effet, dans le roman de Gahin-le-Loherain, une scène où le roi Pépin est représenté créant un « maître-braconnier ».

Tout grand seigneur, en ce temps-là, avait des fauconniers ou porteurs de faucons, des louvetiers chargés des chiens dressés pour la chasse au loup, des loutriers, des perdrieux et, enfin, des braconniers. Ces derniers étaient des valets préposés au soin des braques, chiens à poils ras et à oreilles pendantes.

Sans doute les braconniers abusèrent-ils de ces bêtes pour chasser à leur profit sur les terres du seigneur, car le sens primitif du mot s'altéra, le braconnier n'étant plus l'homme honorable qui dresse les chiens de son maître, mais le malfaiteur qui abat et mange en famille son gibier. C'est un peu comme pour le mot « politicien » qui jadis désignait l'honnête homme tout occupé du bien public et qui, aujourd'hui, représente plutôt le gaillard avisé dont le principal souci est de tripoter dans la politique au mieux de ses intérêts personnels.

La législation d'autrefois punissait le braconnier avec une extrême rigueur.

Ceux qui chasseront sans permission, dit une ordonnance de François I^{er}, sont condamnés pour la première fois à une amende de 250 livres tournois. Ceux qui n'auront pas de quoi payer seront frappés de verges jusqu'à effusion de sang. La seconde fois, ils seront battus autour des forêts où ils auront délinqués et bannis, sous peine de pendaison, à quinze lieues de distance des dites forêts. La troisième fois, ils seront envoyés aux galères, bannis perpétuellement de notre royaume, et leurs biens seront confisqués.

Les lois d'aujourd'hui sont moins dures pour le braconnier, mais elles sont carrément insuffisantes pour le politicien.

Si on pouvait promener ce dernier en automobile ouverte dans tous les villages de son arrondissement et l'y fouetter jusqu'au sang, il y a des chances qu'il se corrigerait de ses défauts et qu'il rencontrerait moins d'imitateurs dans le pays.

Faisons donc des vœux, mes chers enfants, pour que la législation soit adoucie à l'égard des braconniers modernes et renforcée quant aux politiciens d'aujourd'hui.

Pour copie conforme :
OMER ENGLEBERT.

FRANCE

La question alsacienne

Dans le dernier numéro de la Revue des Vivants, M. A. Eugène Kuhlmann a fait paraître un remarquable article sur « les réformes nécessaires en Alsace. » De l'auteur, la Revue dit :

M. Kuhlmann est le type même de « l'homme privé ». Son indépendance est absolue : matérielle et spirituelle. Il n'occupe aucune fonction publique ou politique, et n'en a pas l'ambition. Il n'a d'attaché avec aucun parti. Sa double culture, à la fois très étendue et très raffinée, le rend sensible aux aspects divers des problèmes de l'Alsace. Il est Alsacien de très ancienne souche; sa famille est attachée aux fastes de l'Alsace.

Voici l'essentiel de l'article de M. Kuhlmann :

Constatons tout de suite que ce dont se plaint la population n'est pas toujours ce qui lui cause le plus de gêne. Il existe des causes de malaise que l'opinion n'aperçoit pas, mais dont elle ressent cependant les effets; or, elle cherchera volontiers l'origine de ces malaises dans des causes qui leur sont étrangères, mais qu'elle aura sous les yeux. Et, de nos jours, ses griefs se condensent dans un fait d'ordre politique qu'on a appelé le *mouvement autonomiste*. Sa nature a été parfaitement caractérisée ici par M. Marc Lucius; vos lecteurs savent donc que le rôle des agents allemands se borne à diriger ce mouvement qui est l'origine purement indigène; il n'est que l'expression d'une mauvaise humeur croissante contre ce que le peuple voit de la France, méthodes, mœurs, choses et hommes. A l'exception d'une bourgeoisie qui fut française toujours et que l'on représente comme étant toute l'Alsace, bien qu'elle ne soit qu'une petite minorité, le peuple souffre d'une humiliation devant les « Français » qui lui apparaissent comme une caste supérieure; tous les griefs positifs, qu'ils soient conscients ou inconscients, exprimés ou non, convergent alors sur ce sentiment blessé.

Dans les premiers temps, l'Alsacien, intimidé par la « culture supérieure » de notre pays, s'est recroquevillé sur lui-même; maintenant il se drape dans son « infériorité » avec rage et nous crie à la figure : « Prenez-moi comme je suis ou allez-vous-en ». Sa hargne est au paroxysme et — qu'on note mes paroles, je prends date —, il suffit désormais d'un rien pour que ce peuple descende dans la rue et alors, si le sang coule...

Ainsi donc, il ne s'agit pas tant pour le Gouvernement de chercher ce que revendiquent les Alsaciens que de bien voir ce qu'il leur faut. Puis l'ayant vu et le sachant, son devoir lui commande de trouver, de vouloir et d'appliquer les remèdes.

Nous ne pouvons aborder ici cette question des causes du malaise, je l'ai étudiée dans tous ses détails ailleurs; il me suffira de noter qu'une des données du problème est constituée par un ensemble de revendications — justes ou non —; elles existent, elles sont un fait, on ne peut pas affecter de les ignorer. Une seconde donnée consiste dans l'obligation d'accomplir un vaste ensemble d'œuvres que seul l'Etat peut entreprendre et qui lui sont dictées par les nécessités géographiques ou historiques d'une réincorporation de l'Alsace à la France, — travaux publics, tels que voies de communication sous les Vosges, le Grand Canal d'Alsace, canalisation de la Moselle —, mesures économiques, telles que la libération des mines de potasse et un régime douanier sensé, — œuvres de justice, telle que le règlement du statut des chemins de fer et le maintien à la province du bénéfice de leur exploitation, toutes choses et bien d'autres au sujet desquelles le public ne songe guère à se plaindre, mais qui font plus pour le malaise que bien d'irritantes questions relevant du pur sentiment, ainsi le statut ecclésiastique, le régime scolaire ou le problème des langues.

Pour le reste, pour tous les innombrables points de friction, pour tout ce qui touche aux choses de l'administration, de la justice, du gouvernement d'une part, et, d'autre part, pour ce qui sourd des sources les plus cachées, les plus intimes ou les plus inexprimées, de l'irritation populaire, c'est-à-dire pour ce qui tient aux mille riens de la vie privée ou apparaît de plus en plus une incompatibilité entre la façon de vivre du Français et celle de l'Alsacien, pour tout cela, il ne faut pas vouloir chercher de causes en Alsace. Ce ne sont que les conséquences de ce fait pénible à avouer, mais qu'on doit reconnaître, que, pendant les cinquante ans de séparation l'Alsace, bien qu'aux mains de l'ennemi, ne s'est pas écartée des saines traditions qui avaient jadis amené sa fusion avec la France, mais que la France, au contraire, s'en est écartée de plus en plus.

Ses mœurs publiques actuelles nous sont odieuses, ses institutions sont inexportables et tout pays sain où elle voudrait les implanter se révolterait aussitôt; de là la résistance de mes concitoyens. En un mot ce n'est pas tant d'un malaise alsacien, que d'un mal français, que nous souffrons, et notre province, qui est un corps encore indemne, réagit vivement là où le Français, accoutumé au mal, subit, — hélas, souvent même sans souffrir.

Telles sont les données profondes des innombrables problèmes techniques qui se posent. En présence de ces revendications et de ces nécessités on peut se demander ce que la France se propose en reprenant l'Alsace.

La France, je veux dire la vraie France, entendit effacer un opprobre, réparer une injustice et recommencer son instinctive, sa traditionnelle marche au Rhin. Mais celle qu'on a vu venir derrière nos armées, des politiciens, il fut bientôt clair qu'elle ne cherchait dans la province retrouvée, qu'un nouveau champ d'exploitation électorale; — les peuples démentent ces sentiments bien vite —; le nôtre y puisa son ingratitude d'aujourd'hui.

Tout cela explique que, dans son cœur, notre noble nation souffre de cette ingratitude des Alsaciens, elle souffre de voir ses intentions méconnues et sa marche triomphante arrêtée; mais, cela explique encore mieux que la pseudo-France ne sait ni que faire de sa conquête ni qu'entreprendre pour la garder.

Telle est la donnée majeure du problème politique.

J'en ai analysé ailleurs, les trois inéluctables termes dictés par la nature, à savoir qu'entre la France et les provinces reconquises il fallait qu'il y eût *réassimilation réciproque*, de sorte que leur retour à la mère patrie n'entraînât en rien une perte pour elles et marquât en tout un gain pour l'ensemble du territoire; que cela n'était possible qu'à la condition de réformer l'Etat français dévoyé de sa carrière traditionnelle et qu'ainsi, le retour des provinces serait à la fois le prix et le gage d'une régénération de l'Etat.

Ces propositions composent une doctrine dont dix ans de réannexion ont confirmé chaque jour, la justesse. Appliquée à n'importe lequel des problèmes techniques ou moraux qui se posent, elle en fait jaillir aussitôt une solution saine et pratique.

Deux faits vont maintenant nous en faciliter une première application.

Le premier est que, dans sa grande majorité, le peuple alsacien ne se fait pas à l'idée de l'Etat neutre en matière religieuse. Je précise : il ne s'agit pas seulement pour lui, que l'Etat reconnaisse la forme apparente et politique de l'Eglise de Rome, mais, comme les démocrates d'Amérique, de Suisse, d'Angleterre ou des pays scandinaves, l'Alsacien et le Lorrain ne veulent pas de l'Etat religieusement neutre (je dis bien *religieusement* et pas seulement *confessionnellement* neutre); pour lui, même l'Etat moderne demeure fondé sur l'idée d'une religion, il nous apparaît là, comme un reste de l'ancienne chrétienté. Sans le savoir, peut-être, le peuple le sent, et ce sentiment est à la base de sa défiance envers notre Etat à la Rousseau. C'est, direz-vous, de l'obscurantisme. Peu importe : cela est, et il faut en tenir compte.

Second fait : que cela plaise ou non, nul ne peut empêcher que le peuple alsacien ne soit doué d'un besoin de vie provinciale propre très ardent; et il ne s'agit pas là seulement d'une vitalité d'ordre littéraire, artistique ou coutumière, comme on en observe dans d'autres provinces de France; mais bien d'un instinct actif de vie politique. La cité, chez lui, est restée une réalité; or nos institutions tendent à anéantir l'antique cité sous sa forme provinciale et surtout communale. C'est ici la source du fameux particularisme alsacien.

Tant que ces deux faits ne seront pas pris en considération, que ces deux besoins ne seront pas satisfaits, il ne pourra pas être question d'une harmonieuse francisation de l'Alsace. L'Ancien Régime en avait tenu compte, et il avait réussi à nous conquérir par le fond. La Troisième République, pendant notre veuvage, a fait évoluer la France vers d'autres idéaux; voilà pourquoi l'Alsace ne retrouve plus aujourd'hui la France qu'elle avait quittée en 1871. Ce n'est pourtant pas difficile à comprendre; mais combien difficile, dans notre régime actuel, de satisfaire ces deux besoins! Combien ardue, — ne dirai-je pas impossible? — cette œuvre de réassimilation réciproque!

Or, dans cette réciprocité git tout le problème.

Car, d'une part, dans une France unitaire, une Alsace allogène serait intolérable; d'autre part, le régime issu de la Révo-

lution repose sur deux colonnes, l'autre desquelles il s'écroule : l'irréligiosité de l'Etat et un unitarisme illimité. Or pour que l'Alsace puisse et veuille s'accommoder de ce que nous lui apportons pour qu'elle se réassimile, il faut que nous redonnions au régime une assise non athée et à nos provinces une vie locale. En d'autres termes, il faut abattre ces deux colonnes : laïcité et unitarisme.

On ne sortira pas de ce dilemme.

Mais observez bien et vous verrez que cette réassimilation réciproque assurerait justement ce que nous demandions il y a un moment, soit, à l'Alsace de ne subir aucune perte politique ou morale du fait de la réannexion, et à la France, de voir étendre à tout le territoire ce qui pour les peuples les plus « avancés » est un inappréciable avantage. Cette réassimilation implique donc bien une régénération de l'Etat.

Il faut reconnaître que depuis 1918, tous les gouvernements de la République se sont évertués à satisfaire les Alsaciens. Mais d'abord, ils ont eu recours à la mauvaise méthode qui consiste à demander à de soi-disant représentants de l'opinion ce qu'ils veulent : erreur due à une formation d'esprit parlementaire. Puis, chaque fois ces hommes au pouvoir se sont heurtés, tels des oiseaux aux barreaux d'une cage, aux impossibilités constitutionnelles, légales, politiques, bref, au veto du régime de la France. Il faut rendre hommage à leur bonne volonté, mais convenir de leur impuissance. L'obstacle est plus fort que les hommes.

Il semble que cet obstacle qui se dresse entre la France et l'Alsace se trouve dans le principe révolutionnaire sur lequel la France est maintenant organisée, bien plus que dans la simple mauvaise humeur chronique de mes compatriotes ou dans une misérable entreprise des bureaux de la propagande allemande. Puisqu'il entrave la réalisation d'un bien aussi insigne que la reconquête de l'Alsace, ce principe doit être reconnu pour un mal. Le jour où je l'ai compris, j'ai cessé d'être démocrate. Tout patriote ou simplement tout homme qui raisonne bien fera de même; et périra la démocratie si par sa mort, la France peut vivre et grandir.

Plus que tout autre Français, l'Alsacien est peuple, il veut être mis sous un régime qui gouverne pour le peuple. Cela veut-il dire qu'il soit démocrate au sens qu'on donne à ce mot couramment? Plus et mieux que tout autre Français, il porte en lui l'héritage d'une longue expérience républicaine; mais qu'est-ce que nos républiques communales ou féodales avaient de commun avec notre étatisme présent?

Ne jouons plus sur les mots. L'Ancien Régime est mort jadis des abus du parlementarisme et de la déviation de principes justes; le régime démocratique actuel est en train de périr des abus d'un autre parlementarisme et de l'application outrée de principes faux. Quand un régime en arrive là, on le supprime.

C'est à cette conclusion qu'arrivera tout homme d'âme droite, d'esprit libre et de situation indépendante.

L'examen attentif de n'importe lequel des problèmes techniques dont la mosaïque constitue le malaise alsacien, amènera forcément à un moment donné, celui qui l'étudiera, à buter sur l'obstacle du principe démocratique. Qu'il s'agisse de chemins de fer, de potasses, de canaux, d'enseignement religieux, de soi-disant double culture, d'« alsacianité » (ou *Volksstümlichkeit*), il en sera de même; le gros obstacle barre tous les chemins d'accès à l'union heureuse, et si l'on ne permet cette image, je dirai qu'il obscurcit le soleil de Louis XIV.

Ce n'est pas le lieu de montrer comment les conditions actuelles d'une harmonieuse réintégration de l'Alsace en la France sont précisément celles d'une restauration royale tant souhaitée par un grand nombre de Français; ils croient que là où échoue la république, la néo-monarchie capétienne ne pourrait que réussir? La recherche qui voudra.

Ici nous avons seulement le devoir de parler pour le présent et pour l'avenir immédiat. L'heure est sérieuse; comme en août 1914, tous les vrais Français doivent, en Alsace, se soutenir sans égard aux différences d'opinions et, si l'on peut bien faire

pour le pays en conseillant sagement ses adversaires eux-mêmes, j'estime qu'il faut le faire.

Or il est un ensemble de mesures qui, appliquées tout de suite, pourraient faire gagner du temps jusqu'à l'heure de la grande réforme. Ces mesures valent pour maintenir et leur portée est limitée; ne nous faisons pas illusion.

Le véhicule principal du mal est la presse de l'abbé Haegy et du député Michel Walter. Il faut la réduire au silence. Seul le Gouvernement en a le moyen; seul il est assez fort et assez riche pour fonder une presse catholique concurrente, en langue allemande, organisée comme la presse Haegy, et disposant de nombreuses feuilles. Ses journaux devraient être vendus deux sous; en peu de mois ils supplanteraient le *Kurrier*, l'*Elsaszer* et leurs pareils.

D'autre part, on pourrait sans trop de peine, ôter aux Alsaciens un certain nombre de raisons de se plaindre, ce qui permettrait de sévir, sans risque d'injustice, contre ceux qui continueraient la sédition.

Il faudrait que dans le Cabinet, un homme, mis à l'abri des hasards parlementaires, fût chargé de pacifier le personnel administratif, de réformer les méthodes et de mettre de l'ordre dans l'indescriptible fourré de la législation de nos deux provinces.

Sur le premier point, il devrait faire personnellement, sur place, un examen et un triage du personnel, éliminant le plus qu'il pourra d'Allemands camouflés, mais renvoyant impitoyablement, sans advancement, dans l'intérieur, les fonctionnaires venus de France qui ne voudraient pas comprendre que leur tâche est celle de missionnaires et qu'ils doivent faire ce qui sera nécessaire pour cesser de paraître des étrangers aux Alsaciens du peuple; qu'ils doivent apprendre le dialecte et donner autour d'eux l'impression que c'est l'Alsace qui les « assimile ». Il devra faire payer immédiatement tous les arriérés que certains fonctionnaires indigènes ne réussissent pas à toucher et qui leur sont dus. Il devra leur faire sentir que désormais ils ont en lui un protecteur non seulement dans l'ordre matériel, mais dans le domaine moral, bref un défenseur de leur « alsacianité » (laquelle perdrait vite sa virulence si elle était ainsi guidée sur les voies de la France).

Sur le deuxième point, notre membre du Cabinet devrait faire entreprendre sans retard une enquête comparative complète des méthodes administratives alsaciennes et des lois qui ont été abrogées au profit de lois françaises. Cette enquête devrait être achevée en un an par des hommes pris hors des cadres pour la plupart. Par son intermédiaire, ils proposeraient au Gouvernement des mises au point donnant aux Alsaciens l'impression d'un progrès selon leurs coutumes et non d'improvisation ou de « payage ».

Il faudrait fixer, par une loi organique, que le régime dit laïque n'est pas applicable aux Trois Départements et que le Concordat de 1801 y reste en vigueur.

Dans l'ordre scolaire, notre homme devrait conserver provisoirement le régime institué par M. Poincaré en 1928, mais créer des commissions scolaires à l'instar de celles fonctionnant en Suisse, qui puissent faire valoir les vœux des parents d'élèves; mais en même temps, il devrait faire une épuration rigoureuse du personnel des instituteurs sur le critérium de leur plus ou moins de volonté d'amener à la francisation les enfants. Il devrait inculquer à la population la confiance que la France agira dans ce sens avec la plus grande douceur et que les générations actuelles ne seront aucunement molestées, car ce que veut la France c'est non dépouiller ses administrés de leur « alsacianité », mais faire qu'ils ne se sentent nulle part inférieurs à leurs concitoyens, du point de vue linguistique ou culturel.

Dans l'ordre économique, il est un scandale et un abus à faire disparaître tout de suite; il faut résoudre le problème des mines de potasse en les restituant simplement à leurs véritables propriétaires, lorsqu'ils sont Alsaciens et ne maintenir hors de cette mesure que les « kuxes » détenues effectivement par des Allemands. Il faudrait aussi renoncer expressément aux solutions étatistes ou aux « arrangements » combinés au profit de groupes financiers parlementaires. Il faut aussi rendre aux Alsaciens le sentiment qu'ils sont les propriétaires (sinon les maîtres) de leur réseau de chemins de fer, qu'ils ont payés de leurs deniers. Pour cela, il serait politique de ne plus leur prendre, comme

un tribut, le bénéfice annuel de l'exploitation pour le verser au « Fonds commun des chemins de fer » ; il faudrait que cet argent fût réservé à l'amélioration du réseau, ou affecté à un fonds destiné aux travaux d'étude du percement des Vosges.

Des avantages concrets de cette nature auraient vite fait de tempérer la passion des moins enragés parmi les autonomistes qui ne tarderaient pas à reconnaître que lorsqu'un gouvernement est raisonnable et fait enfin son métier, il est préférable de se tenir tranquille.

Assurément, il y aurait encore beaucoup d'autres choses à faire ; je me borne à montrer, par quelques exemples, la voie à suivre ; il s'agit surtout de choisir un homme indépendant qui ait du caractère et du cœur, que le Parlement laisse à son affaire, sans s'en mêler et qui sente de quelle nature psychologique est sa tâche. « Devenez Alsaciens », avait dit jadis Louis XIV à des hommes qu'il envoyait chez nous. Que l'homme qu'on chargerait de nos affaires ne soit ni un commissaire général, ni un dictateur ou un super-préfet. Qu'il veuille bien « devenir Alsacien », lui, vrai Français formé à notre grande école, cela suffira pour le moment. Ce que nous lui demandons ici est faisable, faisable tout de suite, si on l'ose assurément.

Ce qu'il pourrait faire ne serait qu'un palliatif, non une solution ; cela permettrait de vivre en attendant un grand remède ; seulement, le feront-ils, l'oseront-ils, le pourront-ils ?...

laïques, des influences profanes, et les mettre à la disposition de l'Eglise.

Institution que les adversaires de la cause catholique seraient mal venus et mal inspirés de taxer d'abus et d'intrusion théocratique d'une société religieuse dans les affaires profanes. Car l'Eglise et l'Action catholique ne veulent pas agir sur la société et sur la marche des affaires humaines, dans un but temporel ni d'un point de vue temporel. Elles veulent seulement, mais elles veulent de toute leur énergie, faire en sorte que les affaires humaines, politiques ou autres, n'entravent pas ni n'étouffent la vie catholique ; qu'elles la favorisent au contraire, dans la mesure où les choses de la terre et du temps peuvent et doivent servir les intérêts de l'éternité. L'Eglise et l'Action catholique considèrent et traitent toutes les affaires auxquelles nous les voyons toucher *sub specie aeternitatis*.

Cette doctrine de l'Action catholique, très simple et consistant en quelques principes très fermes et très riches, n'a pas cessé d'être affirmée et proclamée par S. S. le pape Pie XI. Elle était déjà essentiellement contenue dans les enseignements de ses prédécesseurs. Mais il l'a explicitée, il l'a mise en lumière et en relief. Il est le Pape de l'Action catholique.

Nous nous proposons de donner dans la *Revue catholique* une chronique plus suivie concernant l'Action catholique dans le monde et particulièrement dans notre pays. L'insistance pontificale nous y invite. Et nous sommes convaincu d'aller ainsi au devant des désirs de nos lecteurs, fils disciplinés et dévoués de celui que Dante appelait avec émotion, le « *dolce Christo in terra* ».

LOUIS PICARD.

ALLEMAGNE

Lettre de sa Sainteté au cardinal Bertram

Nous donnons ci-dessous la traduction de ce document. Et nous le faisons précéder de quelques réflexions au sujet de l'insistance du Saint-Père en faveur de l'Action catholique.

Pourquoi cette insistance ? La réponse n'est pas loin et nous n'avons pas lieu d'en être bien fiers. Parce que l'on n'a pas suffisamment répondu, en général, à ce mot d'ordre du chef de l'Eglise.

L'Action catholique est un devoir. Un devoir grave. Beaucoup de catholiques se croyant exemplaires ne paraissent guère s'en douter.

Qu'on ne dise pas, en effet : « Je fais de l'apostolat à ma façon ! Ne me parlez pas de ces nouveautés ». Ce serait un peu comme l'excuse des protestants ou des mauvais chrétiens qui se confessent à Dieu et ne jugent pas nécessaire de se confesser à un homme.

Pie XI ne dit pas seulement et ne répète pas seulement que l'apostolat est un devoir, mais que cette forme d'apostolat que l'on appelle Action catholique est devenue, à cause des nécessités impérieuses de notre temps, un véritable devoir pour tous ceux qui ont quelque influence à mettre au service de l'Eglise et de la civilisation chrétienne.

L'Action catholique est, en effet, une association et une organisation d'influences laïques au service de la cause religieuse. L'Eglise a besoin de cette sorte d'instrument pour agir sur la société contemporaine. Sans ce bras laïque, elle n'atteindra pas ou n'atteindra que très difficilement une foule de personnes et une foule d'institutions qui ont cependant besoin de recevoir son impulsion et sa direction.

Institution laïque au service de l'Eglise. Institution qui fait appel à l'initiative, à l'activité des laïcs, qui demande des chefs laïcs et qui est entièrement et directement soumise à l'autorité ecclésiastique.

Institution établie et agissant dans la société profane, et qui n'est pas une institution profane, qui est d'ordre religieux, surnaturel, éternel.

Institution qui est au service de l'Eglise et qui, par conséquent, ne peut pas être au service direct de l'Etat, aussi longtemps que l'Eglise et l'Etat seront deux sociétés distinctes et parfaites, autonomes chacune dans leur domaine. L'Action catholique ne sera jamais un parti politique.

Institution qui, loin de retenir ses partisans et ses adhérents dans les sphères purement religieuses, les pousse au contraire à prendre toute l'influence possible dans les domaines politique, économique, littéraire, artistique, dans tous les domaines de l'activité humaine, puisqu'elle veut précisément grouper des influences

A notre cher fils le cardinal Bertram, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris avec une joie très vive tout ce que vous avez fait et tout ce que vous faites pour l'accroissement de l'Action catholique dans votre diocèse. Et le désir que vous Nous exprimez, de recevoir de Notre main quelques paroles qui servent à vos fidèles d'encouragement et de directive dans l'exercice de cette forme d'apostolat. Nous est une nouvelle preuve de votre dévotion envers le Saint-Siège apostolique.

A vrai dire, l'Action catholique n'est pas chose nouvelle. Les temps apostoliques la connaissaient déjà. Saint Paul ne rappelle-t-il pas au bon souvenir des Philippins « ses coadjuteurs », et ne demande-t-il pas de secourir « celles qui ont peiné avec lui pour la diffusion de l'Evangile » (Philipp. C. IV, V, 3) ?

Notre époque, cependant, qui voit l'intégrité de la foi et des mœurs toujours plus menacée, et le nombre des prêtres inégal aux nécessités spirituelles, notre époque rend plus impérieux le besoin de l'Action catholique par le moyen de laquelle les apôtres laïcs apportent leur renfort indispensable à l'insuffisance du clergé. Cette façon de défendre et de servir la cause catholique a été mise en vigueur par Nos prédécesseurs qui, dans les crises les plus terribles de l'Eglise et de la société, sonnèrent en quelque sorte le ralliement et exhortèrent tous les fidèles, sous la conduite des Evêques, à combattre le saint combat et à procurer de leur mieux le salut du prochain.

Nous-même, dès le début de Notre pontificat, Nous avons apporté une grande sollicitude à promouvoir l'Action catholique. Dans Notre première Encyclique *Ubi arcano Dei*, Nous avons clairement exprimé qu'elle appartient au ministère pastoral et à la vie chrétienne, et ensuite, de multiples occasions Nous permirent d'en expliquer de plus en plus précisément la nature et le but. Et qui veut bien considérer ces enseignements doit se persuader que l'Action catholique n'a pas d'autre mission que de participer à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise.

L'Action catholique ne consiste pas, en effet, à travailler seulement à sa propre sanctification, bien que celle-ci reste le but premier et suprême, mais elle est un véritable apostolat auquel participent les catholiques de toute classe sociale, qu'elle groupe autour de centres de doctrine et d'action légitimement constitués, aidés et soutenus par l'autorité des Evêques. Les phalanges d'élite ainsi constituées et mises à la disposition de la hiérarchie ecclésiastique, reçoivent de celle-ci et leur mandat et leur vigoureuse impulsion. C'est pourquoi, de même que la mission de l'Eglise

et son apostolat hiérarchique, de même l'Action catholique ne sera jamais d'ordre matériel, mais spirituel; ni d'ordre terrestre mais céleste; ni d'ordre politique, mais religieux. Toutefois elle peut s'appeler à bon droit action sociale, car elle vise à étendre le règne du Christ et à procurer ainsi à la société le plus grand des biens et tous les avantages qui en résultent, avantages d'ordre national et donc politique, c'est-à-dire des biens communs et non particuliers. Noble fin que l'Action catholique peut et doit atteindre en obtenant la soumission aux lois de Dieu et de l'Eglise et en se maintenant en dehors et au-dessus de tous les partis politiques. Animés et soutenus par un tel esprit, les catholiques qui participent à l'apostolat hiérarchique ne pourront manquer de poursuivre d'une part l'union des fidèles des nations sur le plan religieux et moral, et d'autre part la diffusion, la défense et l'application de la foi et de la doctrine catholiques dans la vie individuelle, familiale et sociale.

Par conséquent, l'Action catholique appelle la collaboration unanime des catholiques sans exception d'âge, de sexe, de condition sociale, de culture, de tendances nationales et politiques. Ne sont incompatibles avec l'Action catholique que les doctrines et les organisations qui sont en opposition avec l'enseignement évangélique et la loi chrétienne, ou qui impliquent de la part de leurs partisans une renonciation à cette doctrine et à cette loi de notre sainte religion. C'est une action qui intéresse l'homme tout entier, dans sa vie publique aussi bien que dans sa vie privée, et qui lui procure la meilleure formation religieuse et civile, c'est-à-dire une piété solide, une connaissance adéquate des vérités religieuses et une vie irréprochable, que présuppose indispensablement toute participation à l'apostolat hiérarchique.

Maintenant, il va de soi que l'Action catholique, dans sa mise en pratique, devra se diversifier selon les différences d'âge, de sexe, et selon les conditions de temps et de lieux. Cependant, on doit remarquer en général que les organisations de jeunesse ont à faire porter leur effort principal que la formation et la préparation de leurs membres, tandis que les énergies adultes auront un champ plus vaste ouvert à leur activité; et aucune forme d'action bien-faisante ne sera négligée qui appartienne en quelque manière à la mission divine de l'Eglise.

Action catholique, cependant, ne signifie pas formule particulière d'apostolat. C'est toutes les œuvres et toutes les organisations, surtout religieuses, qu'elle veut mettre en valeur et orienter vers l'apostolat social, qu'il s'agisse de groupements éducatifs, d'associations pieuses, ou d'institutions dont le but est plutôt d'ordre civil ou économique. Le rendement de toutes ces œuvres peut être, en effet, considérablement accru par une distribution judicieuse des tâches à accomplir, et par l'unité de direction s'étendant à toutes les sections et à tous les groupements d'hommes, de femmes, de jeunes gens, de jeunes filles. D'une part, ces organisations religieuses et économiques collaboreront à l'œuvre commune, et d'autre part, l'association générale sera une aide très efficace pour les groupements particuliers dont elle assurera l'entente, la bienveillance et l'entraide mutuelles, d'où l'Eglise et la société retireront le grand avantage qu'il est facile d'imaginer.

A propos de ce bien commun, qui est principalement moral et religieux, notons que l'Action catholique n'interdit pas à ses adhérents de participer à la vie publique dans toutes ses manifestations. Au contraire, elle les rendra plus aptes aux emplois publics par la formation à une vie sainte et à l'accomplissement des devoirs chrétiens. Elle est bien faite pour donner à la société ses meilleurs citoyens, à l'Etat ses guides les plus experts et les plus consciencieux.

Qu'on ne l'accuse donc pas de négliger les véritables intérêts de la nation. Ceux-ci ne peuvent se trouver hors du champ de la charité chrétienne, dont un des devoirs sacrés est de promouvoir tout genre de prospérité publique. Cette prospérité, fin prochaine de la société civile, l'Action catholique y contribue quand elle commande de respecter l'autorité légitime et d'obéir aux lois, de maintenir et de défendre les fondements du salut et du bonheur des peuples, tels que l'intégrité des mœurs, la sainteté de la vie familiale, la concorde mutuelle des classes sociales, en un mot tout ce qui contribue à maintenir l'ordre et la tranquillité de la société.

Elle obtiendra d'autant plus sûrement cet effet que se tenant, comme Nous l'avons dit, au-dessus des partis politiques, même composés de catholiques, elle suivra plus fidèlement les normes et les directives de l'autorité ecclésiastique, ces normes fussent-

elles ou parussent-elles en opposition avec la discipline et l'intérêt particulier des partis.

De ces considérations, il apparaît clairement, Très Cher Fils, que l'Action catholique doit être considérée comme un moyen très efficace, pour l'Eglise, de procurer aux nations toutes sortes de bienfaits. Moyen providentiel qui permet d'attirer à la doctrine et à la loi de l'Evangile ceux qui n'ont aucun rapport ni contact avec les prêtres et qui, partant, sont plus exposés à pâtir des sophismes et des artifices de la propagande antisociale.

Tels sont les principes fondamentaux et communs à toute forme d'Action catholique. Toutefois d'une seule et même cause peut provenir une grande variété de résultats d'après la diversité des pays et des peuples.

Il est donc manifeste que cette forme d'apostolat mérite l'appui et les faveurs non seulement des Evêques et des prêtres, — qui savent bien qu'elle Nous est chère comme la pupille et Nos yeux, — mais également des chefs d'Etat et des citoyens influents de toute nation. Car si elle jouit de cette faveur unanime, elle procurera aux peuples catholiques des avantages très importants, et surtout, grâce au réveil du sentiment religieux dans les âmes, elle contribuera à la prospérité temporelle. Et tel est précisément Notre désir le plus vif en même temps que Notre souhait le plus fervent.

Entretiens, Très cher Fils, Nous vous sommes très reconnaissant des efforts que vous faites, conformément à Nos directives, — que vous avez parfaitement interprétées, — pour propager l'Action catholique dans notre diocèse, et Nous vous remercions de Nous avoir donné l'occasion de les mettre de nouveau en lumière dans l'intérêt de tous.

Comme gage des dons célestes et comme preuve de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons de tout cœur, Très cher Fils, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Rome, près de saint Pierre, le 12 novembre 1928, septième année de Notre Pontificat.

PIE XI, Pape.

Discours d'un évêque allemand et cardinal romain sur la paix

Le cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, est une des personnalités les plus marquantes de l'épiscopat d'Allemagne et du Sacré Collège. Nous avons déjà signalé quelques manifestations de sa vigueur d'intellectuel et de conducteur d'hommes.

Voici, reproduit d'après les comptes rendus qu'en ont publiés des auditeurs, un discours qu'il a tenu dans sa cathédrale, le 31 décembre 1928, sur la paix.

Comme ce magnifique langage nous donne le sentiment qu'il n'y a qu'une véritable doctrine de la paix, la doctrine catholique!

Et l'on éprouve aussi l'impression très nette que sur le plan catholique, il est possible de parler de paix et d'en parler utilement et d'en parler sans renoncer ni trahir, avec des patriotes allemands.

L. P.

L'année qui expire a enregistré dans ses chroniques deux événements qui émergent sur le chemin de la paix. Le 27 août a été signé à Paris le pacte Kellogg, traité de paix internationale; le 22 novembre a été inauguré à Rome le monument de la Paix.

Il s'en fallut de peu que la fin de l'année ne fût ensanglantée par une guerre en Amérique méridionale.

Raisons suffisantes pour méditer, en cette fin d'année, sur la paix.

Cette prédication ne sera pas sans provoquer des réactions. Mais à l'évêque Cornelius, de Rome, on trancha la tête parce qu'il avait refusé d'offrir de l'encens à la statue de Mars, le dieu de la guerre. Que cette prédication de paix soit comme une application de la fête de Noël aux affaires publiques, et comme un arbre de Noël planté sur le monument de nos morts.

Le prophète Isaïe annonce que la paix du monde viendra « à la fin des jours ». Donc, pas aujourd'hui, ni demain, mais seulement après l'avènement du règne de Dieu, au soir de l'histoire humaine. La paix enveloppera alors toutes les nations, celles qui se sont divisées au pied de la Tour de Babel et celles qui sont entrées plus tard dans l'histoire de l'humanité. D'abord se fera la paix religieuse et, après seulement, les épées seront fondues pour être forgées en socs de charrues et les lances en sécateurs de vignes. Mais alors, la paix sera durable, parce que les peuples n'auront pas déposé leurs armes dans des arsenaux, pour les reprendre une autre fois, mais ils les auront transformées en instruments pour les travaux de paix.

La nature elle-même, ajoute le prophète, célébrera la paix, et le loup vivra en bonne amitié avec l'agneau. Alors seulement, feront la paix les animaux qui servent aux hommes d'enseignes de guerre : la louve romaine, le dragon chinois, l'aigle allemand, le coq français, l'ours de Russie, le lion britannique, ne seront plus armés l'un contre l'autre.

Le Christ est venu accomplir les prédictions des prophètes. La seconde invocation du Pater nous assure qu'un jour adviendra le règne de Dieu, et avec lui la paix. Il viendra du pas très lent dont marchent les siècles. Le Christ nous recommande de « garder la paix entre nous ». Il reproche à saint Pierre l'usage de l'épée. La paix et non la guerre, tel est l'esprit du Christ.

L'Eglise a continué le langage du Christ au sujet de la guerre et de la paix. Il y aura encore des conflits sanglants entre les peuples. Mais ils doivent devenir de plus en plus rares, jusqu'à ce qu'ils cessent entièrement.

Toute guerre, même la plus juste, est une blessure à l'ordre chrétien du monde. Si la paix est un don de Dieu, c'est notre devoir de prier pour l'obtenir. Si la paix est une obligation des peuples, c'est notre devoir de travailler à son avènement et à son maintien. L'Eglise prie pour la paix. Sa liturgie est riche en prières pour la paix : « Seigneur, donnez la paix à notre temps ! Guidez nos pas sur les voies de la paix ! Reine de la paix, priez pour nous ».

Au cours de la messe, on prie sept fois pour la paix.

Dans les litanies des Saints, il y a l'invocat on : « De la peste, de la famine et de la guerre, délivrez-nous, Seigneur ! » La guerre y est mise sur le même rang que la peste et que la famine, les plus terribles fléaux. La science médicale a réussi à vaincre la peste ; l'économie nationale a expulsé la famine de nos pays civilisés ; de même sera-t-il possible à la bonne volonté d'éloigner le fléau de la guerre.

La nouvelle fête du Christ-Roi a entr'autres cette signification de proclamer à nouveau le domaine de Dieu sur les peuples afin de rendre toujours plus pacifiques les rapports internationaux.

L'Eglise prie et se dépense pour la paix. La colonne de la vérité veut être également la colonne de la paix.

Que de sang humain n'aurait pas été versé si la tentative du Pape d'amorcer les pourparlers de paix n'avait pas échoué. Mais la colombe dut rentrer dans l'arche, parce qu'elle ne trouva pas un endroit où poser le pied.

Il y a quelques semaines, le Saint-Père a élevé la voix pour empêcher la rencontre sanglante qui menaçait de se produire entre la Bolivie et le Paraguay. Au Congrès de la paix à Londres, un délégué d'une autre foi s'est écrié en pleine séance : « Citez-moi un homme qui ait fait autant pour la paix que le Pape. » Le christianisme ne serait pas la religion de l'absolu s'il ne servait que les aspirations ou les passions d'un seul peuple.

Au sujet de la guerre et de la paix, on peut formuler quelques principes de morale chrétienne fondés sur le droit naturel et sur la révélation, et que nous appellerons « articles de guerre ».

Article premier : Toute guerre est un malheur épouvantable. Mais toute guerre n'est pas une injustice. Nous ne devons pas

condamner *a priori* toute guerre comme un assassinat en masse, et nous ne devons pas exhorter les soldats catholiques à refuser le service en temps de guerre.

Jésus-Christ n'a pas parlé de la sorte, même aux soldats, qu'il a rencontrés. La guerre peut avoir une cause juste, quand elle n'est pas entreprise par avidité de nouvelles possessions, ni par vaine gloire, ni par vengeance, mais pour repousser une injustice. Il est permis d'exposer sa vie et de la sacrifier pour un bien supérieur. La communauté de l'Etat a des droits, peut les défendre et repousser l'injustice.

Article second : Avant toute guerre, il faut épuiser tous les moyens de résoudre pacifiquement le conflit et d'obtenir réparation du tort subi. Il faut attendre la fin de ces pourparlers avant d'en venir aux mains. Et aujourd'hui nous devons insister d'autant plus sur cette exigence que la technique des communications a fait d'admirables progrès et qu'il est bien plus facile et plus rapide qu'autrefois de correspondre télégraphiquement, radiographiquement et même oralement.

L'arbitrage entre les peuples a été suggéré par les philosophes. Aujourd'hui existe la Société des Nations, à laquelle revient cette fonction. Espérons qu'elle aura l'autorité suffisante pour imposer sa médiation sans recourir à l'arbitrage supra-terrestre dont parle le prophète Isaïe.

Article troisième : Les moyens et les méthodes de guerre ne doivent pas prendre des formes atroces. Si la technique rend possible de réduire des contrées entières en déserts, de détruire tous les travaux de la civilisation, de tuer en quelques minutes par les gaz asphyxiants toute la vie d'une grande cité, étendant la guerre jusqu'aux femmes et aux enfants, le sens le plus élémentaire d'humanité doit nous dire qu'il n'est pas permis d'user de tels moyens.

Plus les horreurs de la guerre menacent tout le peuple, plus le peuple entier doit être appelé à décider, à l'heure critique, de la guerre et de la paix.

Article quatrième : Les blessures de la guerre seront toujours douloureuses, même pour le vainqueur, mais les dévastations ne doivent jamais prendre une étendue sans proportion avec l'injustice que l'on veut éviter. On peut se poser la question de savoir si la loi naturelle et le quatrième commandement permettent d'arracher tous les pères de familles à leurs foyers et d'obliger tous les hommes à faire la guerre.

Selon l'ordre moral exprimé par le quatrième commandement, dans lequel est d'ailleurs compris l'amour de la Patrie, le père de famille appartient d'abord à sa famille et ensuite à sa Patrie, à moins qu'il ne soit soldat de profession.

Article cinquième : Les charges de la guerre doivent être également distribuées sur toutes les classes de la société, pour autant que la justice est humainement possible dans ce genre de partages.

Il ne doit pas être possible que certains s'enrichissent et fassent des affaires pendant que la plupart s'appauvrissent et perdent tout jusqu'à leurs dernières économies. L'Etat a, lui aussi, des devoirs envers les citoyens et il doit compenser leurs pertes excessives, par exemple celles des parents qui ont perdu le soutien de leur vieillesse.

Il est nécessaire de travailler pour la paix, même si la chose est difficile. Les journaux peuvent faire beaucoup pour la paix. Les écoles doivent cultiver la pensée de la paix. Il ne faut pas que les enfants jouent toujours aux soldats. L'enseignement de l'histoire ne doit pas faire apparaître celle-ci comme une simple succession de guerres et de batailles, et comme l'œuvre exclusive des chefs d'armées. Dans les maisons, il faut faire disparaître progressivement les tableaux de guerre. Les chants belliqueux et

répugnants doivent céder la place aux chants pacifiques et populaires.

La jeunesse est généralement enthousiaste de l'idéal de la paix. Elle sait qu'il y a l'épée de l'esprit, l'héroïsme de la pureté, les luttes et les victoires morales. Et si on a dit « qu'il est doux et glorieux de mourir pour la patrie », je vous dis « qu'il est doux et glorieux de vivre pour elle ». Le feu sacré ne brûle pas seulement lorsque se forgent les épées, mais aussi lorsqu'elles se fondent pour être converties en socs de charrues et en autres instruments de civilisation.

Qu'on ne me dise pas d'aller tenir ce discours d'abord aux autres peuples. Je prêche au peuple auquel j'ai reçu mission de prêcher.

Nous, contemporains de la guerre mondiale, nous sommes doublement obligés à cultiver l'idée de la paix. Nous avons vu les fleuves de larmes de la guerre; nous en avons entendu les lamentations et les imprécations; nous avons respiré la pestilence de ses cadavres; nous avons lu les listes de ses morts, écrites dans la douleur; nous avons vu notre peuple couvert de blessures, boire le calice de la colère jusqu'à la dernière lie. Avec le temps, dans une trentaine ou une cinquantaine d'années, les impressions immédiates s'affaibliront; mais nous qui vivons aujourd'hui, nous devons élever, en vue de l'avenir, notre voix contre la guerre.

Bienheureux les pacifiques! Ceux qui veulent travailler pour la paix entre les nations doivent toutefois commencer par vouloir la paix intérieure: la paix entre les classes de leur pays, la paix entre les fils et leur patrie.

Plus encore, ils doivent vouloir la paix au sein de leurs familles. Ne serait-il pas absurde de protester contre les hécatombes de la guerre et d'excuser celles du mariage profané, de ces assassinats en masse qui ont aussi leurs listes de morts, plus longues que celles de la guerre.

Et enfin, ils doivent vouloir la paix dans leur âme. La paix internationale, la paix sociale, la paix familiale, dépendent plus ou moins du bon vouloir d'autrui; la paix de notre âme ne dépend que de nous. Ne nous mettons pas sur pied de guerre à l'égard de Dieu et de sa Providence! Réconcilions-nous avec Dieu en nous repentant cordialement de nos fautes, confions-nous à Sa volonté très sainte, et entrons l'âme tranquille dans l'année qui commence. Que la paix du Christ exulte dans vos cœurs!

ÉTATS-UNIS

De M. Bernard Fay dans le Figaro.

C'est une crise annuelle; du 10 décembre au 10 janvier, deux tiers de la population mâle des États-Unis occupent tous leurs loisirs et toutes leurs forces à déjouer la surveillance de l'autre tiers, et à se procurer les liquides nécessaires pour célébrer dignement la naissance du Christ et de l'année nouvelle. Cette tâche réclame une quantité considérable d'argent et une énorme dépense d'ingéniosité. Ainsi les maris emploient toutes les ressources de leur esprit, tandis que les femmes consacrent leurs énergies à ces séances de pugilat, boxe anglaise et française, que l'on nomme en Amérique « Christmas Chopping » et en France emplettes de Noël.

En même temps que cette offensive périodique de l'alcool se déroule, les forces de la loi et de la moralité procèdent à un regroupement et font le bilan. Il est désastreux.

Depuis 1918, la prohibition n'eut qu'une seule bonne année,

1920, disent les statisticiens. Après cette date on a bu de plus en plus; l'industrie de la contrebande alcoolique s'est organisée, et elle est arrivée maintenant à un haut degré de perfection.

La lutte a été vive, mais point triomphante pour la sécheresse. 73.307 personnes ont été arrêtées durant l'année fiscale 1928 pour délits divers d'humidité, soit dix mille de plus que l'an dernier. Les agents de la prohibition ont fait des saisies immenses: 5 millions de litres de liqueurs et spiritueux, 2 millions de litres de vin, 7.000 autos et 81 navires ou canots employés à la fraude. Ils ont vaincu sur mer, où le trafic de contrebande a diminué; ils ont été vaincus sur terre, car du Canada et du Mexique ont coulé des flots croissants d'alcool, une marée montante d'ivresse. On a saisi de ces produits pour 400.000 dollars (10 millions de francs), mais il est entré près de 6 millions de litres de whisky, représentant une valeur de 19 millions de dollars ou environ 450 millions de francs. Au total, le Canada aurait exporté cette année aux États-Unis plus de 24 millions de dollars de breuvages, liqueurs et boissons alcooliques.

En trois ans, dit-on, ce trafic a augmenté de 75 %. Il a enrichi son monde, c'est-à-dire, sans parler des pasteurs à qui il fournit un thème d'éloquence inépuisable et lucratif, les contrebandiers et la police. Quelques chiffres donneront une idée de la situation en deux des plus grandes villes américaines, Philadelphie sur la côte Est, Détroit au Nord-Est, près du Canada. A Philadelphie où l'on vient de renvoyer d'un seul coup trente-six officiers et agents de police pour connivence avec les contrebandiers de l'alcool, un capitaine de la police mit de côté et plaça en banque, en trois mois, 5.000 dollars, ou 125.000 francs. Un agent de police payé 2.000 dollars par an (50.000 francs de notre monnaie), économisa sur ce traitement, en un an, 27.000 dollars (700.000 francs). La profession est encore plus rémunératrice à Détroit. Un agent de police gagne 1.000 dollars par semaine (25.000 francs) s'il consent à ne pas regarder un certain quai durant une heure chaque nuit. Il reçoit une auto valant 125.000 francs et 12.000 francs argent comptant s'il reste une nuit entière dans sa guérite sans mettre le nez dehors. En deux ans, il peut ainsi se faire 150.000 dollars, ou près de 4 millions de francs. Un bon métier, malgré les risques!

Les voisins des États-Unis en profitent aussi. Niagara a cessé d'être une chute d'eau, c'est un torrent d'alcool et un fleuve d'or. Windsor, face à Détroit, est un vaste bar. Victoria et Vancouver, proches de Seattle, nourrissent aussi leurs hommes, tandis qu'ils désaltèrent ceux de dehors. Au Sud, proche d'El Paso (Texas), mais de l'autre côté de la frontière, les Mexicains ont établi, non sans le concours d'Américains, un vaste cabaret, et une flamboyante affiche au flanc de la montagne proclame aux voyageurs américains: « Ici on boit. » La nuit, on aperçoit cette inscription de 30 kilomètres à la ronde. A la frontière Sud-Ouest, proche de Los Angeles, Hollywood et San Diego, tout contre le poteau frontière, s'est élevée une petite ville de cahutes et de cabanes à lapins où l'on vous vend tout ce que vous pouvez souhaiter comme boissons, depuis la bière mexicaine et le pulqué, jusqu'au Cointreau et à l'anisette Marie Brizard, le tout à des prix américains, mais sans ruse de police. Cela se nomme Tia Juana (Tante Jeanne).

Une route de ciment vaste et garnie de palmiers conduit, en 2 kilomètres, à un des casinos les plus somptueux du monde: Aqua Calientes. Une porte monumentale de style chinois, ornée de sculptures indiennes et de tapis persans, y donne accès. Puis, autour d'un jardin italien plein de fontaines jaillissantes et d'un exquis gazon à l'anglaise, le plus grand luxe de la Californie, s'étendent de basses et somptueuses maisons espagnoles, toutes blanches avec leurs toits rouges. Sous leurs plafonds d'or, parmi des piliers d'albâtre et des lustres de cristal, une roulette fonctionne,

un orchestre de psaltérions fait grincer ses cordes, l'argent roule aux tables de baccarat et de poker, mais surtout des sources de gin, whisky, porto, champagne et bénédictine, répandent le bonheur et l'oubli. L'établissement, fondé par des Américains et géré par eux, contient quelques Mexicains bien astiqués, à titre de curiosité et d'échantillons.

En face de tant de péchés, la vertu américaine se soulève, et les méthodistes surtout, dont l'organisation politique est remarquable, s'ébranlent pour terrasser le dragon. Ils annoncent un grand programme, que le nouveau président ne peut guère leur refuser de suivre. On parle de diverses réformes, en particulier le transfert de la prohibition qui jusqu'ici dépendait du ministère des Finances à celui de la Justice, l'augmentation des peines contre les délinquants, etc.

Par un phénomène étrange, les « humides » semblent aussi disposés à encourager cette croisade que les secs. Ils viennent,

par un coup éclatant, de faire monter au Congrès les crédits pour la prohibition à la somme formidable de 270 millions de dollars, que les « secs » ne demandaient ni ne souhaitaient. Avec cette somme, disent les humides, dix fois supérieure à ce que vous avez maintenant, vous pourrez bloquer les ports, espionner les maisons, retourner les poches des promeneurs, et même assécher les caissons des automobiles.

Ainsi, les antiprohibitionnistes, après leur échec électoral, semblent avoir pris une grande résolution. Puisque le pays, apparemment, réclame, selon la formule récente d'un journaliste, à la fois la prohibition et l'alcool, les « humides » veulent lui prouver qu'il est impossible de posséder ces deux trésors à la fois. Buvez comme vous votez, disent-ils aux députés secs du Congrès, et ils tentent une expérience qui sera bien intéressante à suivre.

Ils s'efforcent de voir si leurs compatriotes peuvent avoir une indigestion de moralité?

THÉVENET

SES CIGARETTES sont une merveille de présentation et de goût. Choix unique en Belgique d'objets de luxe, orientaux, merveilleux pour cadeaux.

180, rue Royale (face Astoria), BRUXELLES
Téléphone : 242,17

ANVERS, rue du Berceau, 22

Voulez-vous :

ACHETER, VENDRE OU LOUER une maison?

VENDRE OU ACHETER un terrain ou propriété rurale?

CONSTRUIRE une maison de ville ou de campagne?

TRAITER UNE OPÉRATION HYPOTHÉCAIRE
comme emprunteur ou bailleur de fonds?

ADRESSEZ-VOUS à la

Générale Immobilière

18, rue de Suisse, - Téléph. 223.02

Répertoire d'affaires intéressantes à la disposition des clients.

Les Établissements "EXCELSIOR"

SOCIÉTÉ ANONYME

38, rue des Croisades, 38

BRUXELLES

Maison Larcier

15^e, Avenue de la Foison d'Or

BRUXELLES

Maison HAENECOUR et FRANCART

Place de la Vaillance, 26

Tél. 67226 ANDERLECHT-BRUXELLES Tél. 67226

Dans votre intérêt : Avant de passer commande de vos statues, venez visiter nos ateliers et magasins ou demander-nous photos et renseignements.

Statues polychromées pour l'intérieur.

Statues en ciment bétonné (garantie sur facture résistant à tous les climats). Atelier de sculpture : Autels, Confessionnaux, Prie-Dieu, Piédestaux, etc.

PRIX SPÉCIAUX POUR LES MISSIONS

Installations Sanitaires

Chauffage Central

Égouts, Épurations

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE SEULEMENT

Établissements L.-J. SERIN & C^o Soc. An.

97, boulevard du Midi, BRUXELLES

Tél. 236,05 ou 202,26

La Lessiveuse Essoreuse**PROTOS**

LESSIVE, RINCE
ET ESSORE
électriquement

7 draps de lit

ou

40 essuie-mains

ou tout

autre linge en proportion

en 28 minutes

consommation nominale

seulement 200 Watts

Soc. Anon. SIEMENS

116, chaussée de Charleroi, BRUXELLES

Téléphone 765,00

Manufacture de Souliers-Tennis

Belga

SOCIÉTÉ ANONYME

Ancienne Firme Modeste Peduzy

Rue Hôtel-des-Monnaies, 52

BRUXELLES

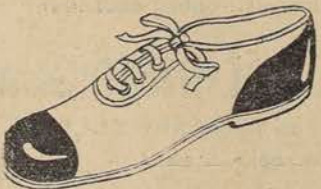


**Exportation
en caisses
maritimes**

N° 101

Tennis unis en toile
blanche, grise ou brune
— Semelle caoutchouc
rouge.

Caisse de 100 ou 60 paires.



N° 102

Tennis unis en toile
blanche, grise ou brune
avec bouts et contre-
forts en cuir. Semelle
caoutchouc rouge.

Caisse de 100 ou 60 paires.

FABRIQUE DE PANTOUFLES
TH. SMETS

Rue de Tirlemont, 159, LOUVAIN — Téléph. 499

GROS



EXPORT

SPECIALITÉS Tennis, Canevas, Foutre et Poil de cha-
meau. **DEMANDEZ TARIF.**



Nous offrons à des prix sans concurrence
un choix incomparable de

TAPIS D'ORIENT

ET

D'EUROPE

de toutes origines et de tous genres

MOQUETTES, CARPETTES, FOYERS
TAPIS D'ESCALIER, ETC.

Placement -- Nettoyage -- Réparation

JACQUES ALAZRAKI & C. MOLITOR

Rue de Namur, 80, BRUXELLES, Tél. 212,25

Société
Anonyme

INLAN

Rue St-Pierre-Alost, 24-26
GAND

GRANDE BLANCHISSERIE A VAPEUR

Industrie spécialisée de Nettoyage et Lavage à neuf

REPASSAGE SOIGNÉ

Téléphone 3431

Compte-Chèques 142.65

3 Séries de service

I	II	II
LAVAGE	LAVAGE	LAVAGE
REPASSAGE	REPASSAGE	SEULEMENT
REPARATION	MECANIQUE	SECHE

Spécialité pour **COUVENTS** et **PENSIONNATS**